



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 118 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice
biennal 2008-2009

**Prévisions de dépenses relatives aux missions
politiques spéciales, missions de bons offices
et autres initiatives politiques autorisées par
l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité :
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions relatives aux ressources nécessaires pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, dont le montant net total s'établit à 161 760 800 dollars (montant brut : 168 972 900 dollars).

Une fois pris en compte le montant estimatif du solde inutilisé du crédit ouvert en 2008, soit 13 473 000 dollars, le montant net du crédit demandé pour 2009 s'élève à 148 287 800 dollars.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique et vue d'ensemble	3
II. Mandat de la Mission et résultats attendus	11
III. Ressources nécessaires	17
IV. Analyse des ressources demandées	34
Annexe	
Organigrammes	44

I. Historique et vue d'ensemble

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq. Par la suite, dans sa résolution 1500 (2003), le Conseil a décidé d'établir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Dans sa résolution 1546 (2004), il a affirmé que les Nations Unies devaient jouer un rôle moteur s'agissant d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens à mettre en place les institutions d'un régime représentatif. Comme prévu dans la même résolution, la MANUI a apporté une aide cruciale à la tenue d'élections nationales et d'un référendum sur la Constitution iraquienne. Le Conseil a actualisé et élargi le mandat de la MANUI dans sa résolution 1770 (2007) et l'a prorogé pour une période de 12 mois par sa résolution 1830 (2008). D'après le mandat élargi, la Mission doit promouvoir, appuyer et faciliter, en coordination avec le Gouvernement iraquien, la contribution des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies aux objectifs décrits dans la résolution 1770 (2007), sous la direction centrale du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq. La MANUI s'en tient au principe de l'intégration pour veiller à ce que la présence des Nations Unies en Iraq soit multidimensionnelle et cohérente et concoure aux mêmes objectifs. À cette fin, la Mission est organisée autour de deux composantes – une composante politique et une composante axée sur l'action humanitaire, la reconstruction et le développement – afin de tirer le meilleur parti de l'intervention collective des Nations Unies.

2. Il est prévu que la MANUI intensifie son action de promotion du dialogue politique en 2009 afin de faciliter la réconciliation nationale et notamment de trouver une solution aux désaccords fondamentaux qui continuent de diviser les Iraquiens. Elle continuera de faciliter le règlement des différends frontaliers internes, la mise en œuvre de la Constitution et l'organisation d'élections et de référendums. Le renforcement du dialogue régional et l'exercice de leurs droits par tous les citoyens irakiens compteront parmi les interventions majeures dans le domaine politique. En ce qui concerne la coordination de l'aide humanitaire et les activités de reconstruction et de développement, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont à cœur d'appuyer le renforcement des services sociaux de base et l'intensification de l'aide apportée aux personnes déplacées et aux réfugiés. Les interventions transversales porteront sur un appui renforcé à la réconciliation et à la réintégration des ex-combattants et sur des initiatives économiques qui faciliteront le développement du secteur privé. Les capacités opérationnelles et le dispositif de sécurité de la MANUI seront adaptés aux activités prévues par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1830 (2008). La Mission accentuera sa présence dans certains gouvernorats, si la situation l'y autorise, afin d'appuyer ces activités, de coopérer plus étroitement avec les principaux interlocuteurs et parties prenantes et de veiller au bon acheminement de l'aide.

3. En 2009, l'ONU continuera à aider le peuple et le Gouvernement irakiens à faire régner la paix et la stabilité et à encourager le développement, et la MANUI fera porter ses efforts sur les activités décrites ci-après.

Activités de fond

4. **Processus national de dialogue et de réconciliation.** La Mission continuera d'accorder un rang de priorité élevé à la promotion du dialogue et de la réconciliation au plan national. Elle entend intensifier ses efforts afin de faciliter le

dialogue entre les dirigeants irakiens et les aider à trouver un consensus sur des questions fondamentales qui influent grandement sur l'obtention d'une paix durable, en particulier la structure fédérale de l'État irakien et le partage des ressources naturelles du pays. À cet égard, la MANUI est déterminée à apporter son concours à la Commission de la réforme constitutionnelle, laquelle a vocation à s'occuper de ces questions et à faire des recommandations au Conseil des représentants.

5. **Différends frontaliers internes.** En 2008, de nombreux fonctionnaires de la MANUI ont aidé le Gouvernement irakien à trouver une issue aux différends frontaliers internes, notamment dans le nord du pays. Trouver une solution à l'aspect territorial de la question arabo-kurde représenterait une étape importante sur la voie de la réconciliation nationale. La Mission a achevé son analyse concernant quelques zones litigieuses, l'idée étant de créer une dynamique et de se tourner vers d'autres zones contestées, y compris Kirkouk. Les pourparlers devraient se poursuivre pendant une bonne partie de 2009 et, à supposer que les parties parviennent à un accord, l'ONU pourrait être amenée à jouer un rôle important pour en suivre la mise en œuvre.

6. **Élections.** La MANUI continuera à jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne l'amélioration de l'organisation des élections parlementaires, des élections de district, des élections aux conseils de gouvernorat et des référendums sur les régions, les modifications à la Constitution ainsi que la question de Kirkouk et des territoires litigieux. La Haute Commission électorale indépendante aura besoin d'un appui accru en 2009 dans le domaine des politiques électorales afin de faciliter la tenue des différentes élections.

7. **Constitution.** L'ONU soutient l'examen consacré à la Constitution depuis 2006. En 2009, il est prévu de mettre l'accent sur le renforcement des capacités, de fournir un appui technique et logistique aux institutions retenues et de faciliter l'élaboration et l'application des lois prescrites par la Constitution.

8. **Programme de réconciliation et de réintégration.** Un programme de réconciliation et de réintégration a été lancé afin d'aider les ex-combattants qui n'ont pas été enrôlés dans l'armée ou la police; il s'agit par là de proposer des stages de formation et un appui afin d'ouvrir des débouchés aux ex-combattants et de les aider à trouver du travail. La MANUI fera porter ses efforts sur le renforcement des capacités de l'équipe consultative chargée de la réconciliation et de la réintégration au sein du Cabinet du Premier Ministre et des interlocuteurs chargés de ces questions dans les principaux ministères d'exécution.

9. **Dialogue régional.** La MANUI coopère avec le Gouvernement irakien, en particulier le Ministère des affaires étrangères, et les pays voisins afin d'élargir et d'approfondir les échanges régionaux. Certains signes laissent à penser que les relations entre l'Iraq et les pays arabes voisins s'amélioreront encore pendant 2008, auquel cas les activités de la Mission concernant la promotion du dialogue régional pourraient prendre de l'ampleur en 2009.

10. **Droits de l'homme.** Le Bureau des droits de l'homme axera son action sur le suivi et l'évaluation du respect des droits de l'homme en Iraq et sur la communication de l'information y afférente et mettra en place des mécanismes de protection, le cas échéant. Il poursuivra activement son programme de renforcement des capacités et de formation des agents de l'État et des groupes de la société civile à Bagdad et soutiendra énergiquement la création de la Commission nationale des

droits de l'homme. Il intensifiera ses activités dans le domaine de la réforme législative, du suivi des établissements pénitentiaires et du respect des droits sociaux, économiques et culturels.

11. Coordination de l'aide humanitaire et des activités de reconstruction et de développement. On envisage que la structure nouvellement renforcée du Pacte international pour l'Iraq, le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq chapeauté par la structure de gouvernance du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq et l'élargissement de la présence de la MANUI sur le terrain faciliteront l'amélioration de la prestation, du suivi et de l'évaluation des services sociaux de base. La Mission continuera d'insister sur le renforcement des capacités, la promotion de la bonne gouvernance et l'appui au développement du secteur privé. En outre, elle étoffera les capacités de gestion de l'information afin de proposer des orientations reposant sur des données probantes qui aideront à coordonner les activités d'assistance. La MANUI continuera à coordonner les activités des donateurs internationaux et fera le relais entre les donateurs et le Gouvernement iraquien.

12. Personnes déplacées et réfugiés. La Mission accordera un rang de priorité élevé aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres groupes vulnérables, notamment en demandant au Gouvernement iraquien et aux donateurs de consacrer plus de ressources à la réforme législative, de multiplier les activités de sensibilisation, de ménager un meilleur accès à des services sociaux de qualité, notamment les services de santé, l'approvisionnement en eau, les services d'assainissement et la sécurité alimentaire, et de venir en aide aux personnes qui rentrent chez elles de leur propre gré.

13. Recensement. La MANUI coordonnera la fourniture d'un appui technique à l'Office central des statistiques et des technologies de l'information afin de l'aider à se doter des capacités nationales voulues pour organiser et mener à bien un recensement national avec les entités spécialisées des Nations Unies.

Activités administratives et sécurité

14. Capacité opérationnelle. L'élargissement de la MANUI prévu dans la stratégie et le concept d'opérations pour 2009 prévoit le maintien des bureaux des Nations Unies à Bagdad, à Erbil, au Koweït et à Amman, la réouverture du bureau de Bassorah, une présence à Kirkouk et l'ouverture d'antennes à Mossoul, Ramadi et Najaf; il est prévu que le personnel se serve des installations dont dispose la Force multinationale en Iraq dans ces endroits. Les États Membres devraient dépêcher un plus grand nombre d'officiers de liaison et de conseillers afin d'appuyer l'intensification des activités dans la « zone rouge ». On renforcera les services administratifs et logistiques afin de faire face à l'élargissement de la présence des Nations Unies. La MANUI s'attachera à devenir plus autonome et à réduire sa dépendance à l'égard des installations de la force multinationale en Iraq. À cet effet, elle a loué un avion et envisage de louer deux hélicoptères afin de faciliter l'expansion des activités en 2009. Les hypothèses qui sous-tendaient le budget de 2008 prévoyaient le regroupement des bureaux de Koweït et d'Amman, mais l'opération a été reportée tant que l'évaluation de la sécurité à Amman n'est pas achevée et qu'une décision n'a pas été prise concernant un éventuel déménagement dans de nouveaux locaux à Amman.

15. **Sécurité.** L'ONU est principalement tributaire de la force multinationale pour la sécurité de son personnel. Compte tenu du fait que la démarche et la présence de la force évolueront probablement en 2009 et au-delà, l'Organisation est en pourparlers avec le Gouvernement iraquien et les États Membres concernés afin de veiller à ce que la sécurité du personnel des Nations Unies en Iraq soit garantie.

Environnement opérationnel

16. En 2008, la MANUI a intensifié sa collaboration et sa coopération avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier la composante Coordination humanitaire. L'équipe de pays des Nations Unies s'est dotée d'un groupe des politiques à Bagdad, qui est présidé par la MANUI. Le groupe s'intéresse à quatre domaines : les services sociaux de base, la protection, la gouvernance et le développement économique. Il entretient des contacts de haut niveau avec le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de la planification, le secrétariat du Pacte international pour l'Iraq et le Conseil iraquien d'examen stratégique et assure la liaison avec les huit équipes d'action sectorielle qui opèrent à Amman et qui représentent les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires. Cette structure permet de veiller à la cohérence des activités humanitaires et des programmes de développement, lesquels sont fondés sur la nouvelle Stratégie d'aide à l'Iraq pour 2008-2010, elle-même liée à la Stratégie nationale de développement, au Pacte international et aux objectifs du Millénaire pour le développement.

17. Les structures de coordination entre la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies bénéficient du concours du Groupe de l'analyse de l'information, qui relève du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la coordination de l'action humanitaire. Le Groupe est une équipe interinstitutions composée principalement de membres de la MANUI et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. D'autres organismes représentés dans l'équipe de pays des Nations Unies lui offrent un appui technique concernant la collecte et l'analyse de données portant sur divers secteurs d'intervention. Le Groupe a pour but de diffuser des éléments d'information auprès de l'équipe de pays et de ses partenaires afin de les aider à élaborer des politiques reposant sur des données probantes et à prêter plus d'efficacité à leurs programmes, activités de sensibilisation et interventions. La base d'information sur l'Iraq est un élément central de son action. Elle a été mise au point en collaboration avec le Gouvernement iraquien afin de mettre en commun des éléments d'information de nature à étayer des initiatives de vaste portée touchant la lutte contre la pauvreté, comme le Pacte international et les objectifs du Millénaire pour le développement.

18. À ces structures s'ajoute le Groupe des opérations en Iraq qui opère au Siège de l'ONU, à New York, et dont la mission consiste à aider la MANUI à s'acquitter de son mandat et à faciliter la mise en commun de l'information et la coordination entre le Siège, la MANUI et les organismes et fonds des Nations Unies. Il s'agit du principal mécanisme interdépartemental et interinstitutions d'appui à la MANUI. Au Siège, il facilite la coordination régulière sur les questions relatives à l'Iraq et tient des réunions bihebdomadaires sous la présidence du Directeur de la Division Asie-Pacifique du Département des affaires politiques. Le Groupe s'intéresse à une vaste gamme de questions de fond, notamment les faits nouveaux concernant la situation politique, les droits de l'homme, l'aide humanitaire et la reconstruction et les liens et ramifications qui existent avec les aspects opérationnels et la sécurité en ce qu'ils

touchent la Mission. En tant que mécanisme interdépartemental et interinstitutions, le Groupe des opérations en Iraq facilite également la coordination, la planification et la communication des différentes composantes du système des Nations Unies à l'appui de la MANUI. Il propose des éléments d'information et des avis sur des questions opérationnelles au Département des affaires politiques, qui est le département chef de file, et au Comité des politiques du Secrétariat à mesure que le besoin s'en fait sentir. Il incite également les entités compétentes à prendre des mesures de suivi.

19. La MANUI s'attache à multiplier les effets de synergie et a signé des accords de services communs sous forme de mémorandums d'accord qui la lient aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et qui couvrent Bagdad, Koweït et Erbil. Il faudra très prochainement conclure des mémorandums d'accord pour Bassorah, Najaf, Ramadi, Mossoul, Kirkouk et d'autres lieux à mesure que les organismes des Nations Unies pourront intensifier leurs interventions.

Ouverture à Bagdad d'un siège intégré

20. Dans le rapport consacré aux prévisions de dépenses révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 au titre des chapitres 3 et 32 aux fins de l'ouverture à Bagdad d'un siège intégré pour la MANUI (A/62/828), le Secrétaire général a invité l'Assemblée générale :

- a) À approuver le principe de la proposition de construction d'un siège intégré spécialement conçu pour la MANUI au site Al-Sijud;
- b) À prendre note des prévisions de dépenses préliminaires d'un montant de 98,6 millions de dollars;
- c) À approuver les ressources nécessaires pour passer en 2008 un contrat avec un cabinet d'architectes-conseils chargé d'effectuer une évaluation technique du site, de mettre au point un avant-projet et le plan final des travaux, d'élaborer la documentation pour les appels d'offres et de se doter des moyens voulus afin de gérer le contrat de construction et d'offrir des services de gestion de la qualité totale durant les travaux, dont le montant estimé à 5 millions de dollars devait être imputé sur les crédits ouverts pour la MANUI en 2008;
- d) À approuver le virement du montant de 5 millions de dollars du chapitre 3 (Affaires politiques) au chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009;
- e) À prier le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles propositions complètes et détaillées concernant la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, au titre du chapitre 32 du budget-programme, qu'elle examinera à la première partie de la reprise de sa soixante-troisième session en mars 2009.

21. Depuis la publication du rapport, il y a eu quelques changements concernant le projet de complexe intégré. Le Gouvernement iraquien n'a pas pu réserver le site d'Al-Sijud à l'ONU, mais lui a offert un autre terrain proche du premier et d'une superficie suffisante (40 000 mètres carrés) pour répondre à ses besoins. Il lui a également confirmé par lettre officielle que le terrain lui serait cédé pour une période de 25 ans. Les pourparlers se poursuivent avec le Gouvernement iraquien au sujet de l'accord de cofinancement du complexe.

22. Étant donné sa proximité avec le site d'Al-Sijud, le nouveau terrain bénéficierait du même dispositif de sécurité et autres avantages que les futures zones diplomatiques, ce qui n'entraînerait aucune augmentation des coûts. Les prévisions de dépenses révisées figurant dans le document A/62/828 sont inchangées et s'appliquent au nouveau site. L'Assemblée générale n'ayant pas encore donné son accord de principe ni à la construction d'un siège intégré pour la MANUI ni aux ressources demandées pour retenir les services d'un cabinet d'architectes-conseils, le montant de 5 millions de dollars dont il est question dans le rapport (ibid., par. 57) n'a pas été utilisé et ne sera donc pas nécessaire en 2008.

23. Si l'Assemblée donnait son accord, la Mission retiendrait les services d'un cabinet d'architectes-conseils. Une autorisation d'engagement de dépenses est donc demandée en 2009 afin d'entreprendre les travaux de conception. Une fois la phase de conception achevée, une proposition plus complète concernant la construction d'un complexe intégré à Bagdad sera présentée à l'Assemblée afin qu'elle l'examine et l'adopte le moment venu.

Objectifs et réalisations escomptées : bilan pour 2008

24. Malgré des problèmes politiques, logistiques et de sécurité considérables, la MANUI a progressé dans l'exécution de son mandat. L'amélioration générale des conditions de sécurité a permis d'intensifier les échanges avec des interlocuteurs iraqiens clefs, et ces échanges devraient se multiplier avec l'élargissement de la Mission dans un certain nombre d'endroits stratégiques, dont Najaf, Ramadi, Mossoul et Kirkouk.

25. En ce qui concerne la réconciliation nationale, la MANUI a intensifié ses efforts afin d'aider les dirigeants iraqiens à élaborer un mécanisme de dialogue en vue de régler les différends frontaliers internes. Elle a achevé une analyse concernant quelques zones litigieuses, l'idée étant de créer une dynamique et de se tourner vers d'autres zones contestées, y compris Kirkouk. Pour cela, elle a mené de nombreuses activités de sensibilisation sur le terrain dans des gouvernorats essentiels et a ainsi beaucoup affiné son analyse. Elle a bénéficié à cette occasion du déploiement de chargés nationaux de liaison et de son propre élargissement.

26. La MANUI a également aidé la Commission de la réforme constitutionnelle à établir son rapport et à recenser les domaines dans lesquels une modification de la Constitution iraquienne aiderait le pays à progresser sur la voie de la réconciliation nationale; elle a ainsi soutenu les débats consacrés aux lois relatives aux revenus de l'exploitation pétrolière et à la mise en commun des ressources en eau, ainsi que des initiatives touchant la loi sur la protection sociale et les droits des minorités. La Mission continue à conseiller le Gouvernement iraquien sur la mise en place d'institutions d'appui et son Bureau d'appui à l'élaboration de la Constitution se tient en rapport avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de coordonner l'élaboration de projets de formation spécialisée et de renforcement des capacités.

Il s'agit par là d'étoffer les compétences des institutions d'appui qui sont mises sur pied afin de les aider à appliquer les principes, normes et pratiques constitutionnels et à s'acquitter de leur mandat.

27. La MANUI a joué un rôle de premier plan en aidant les parlementaires et la Haute Commission électorale indépendante à rédiger une nouvelle loi sur les élections provinciales. Grâce à la médiation de l'ONU, les dirigeants irakiens sont parvenus à un consensus sur un certain nombre de questions électorales complexes et le Parlement irakien a adopté le texte de loi le 24 septembre 2008. Malgré les retards pris dans l'adoption de la loi, l'équipe électorale a marqué des points en appuyant le processus électoral, aidée en cela par la participation de haut niveau et le rôle de supervision du Conseiller technique principal de la MANUI dans le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante. Afin de faciliter les préparatifs opérationnels et d'offrir l'appui logistique nécessaire à l'organisation des élections provinciales, l'équipe a apporté son concours à la mise à jour des listes électorales. Cela a consisté à ouvrir 550 centres dans tout le pays et à les doter en personnel de façon à vérifier les renseignements personnels portés sur les listes électorales. Quelque 2,9 millions d'Iraquiens se sont rendus dans ces centres et plus de 442 000 ajouts et modifications ont été apportés aux listes électorales, notamment avec l'inscription de nombreuses personnes déplacées.

28. La MANUI a collaboré avec le Gouvernement irakien, notamment le Ministère des affaires étrangères, et les pays voisins afin d'élargir et d'approfondir le dialogue régional. Par l'intermédiaire du Mécanisme d'appui spécial qui a été créé à l'occasion de la réunion ministérielle élargie tenue à Istanbul en novembre 2007, elle a appuyé les activités de trois groupes de travail régionaux sur l'énergie, la sécurité des frontières et les réfugiés et personnes déplacées. Elle n'a épargné aucun effort pour inciter les participants à obtenir des résultats concrets. La MANUI a également conseillé et épaulé le Gouvernement irakien dans le cadre des préparatifs de la réunion élargie entre l'Iraq et ses voisins, qui s'est tenue au Koweït en avril 2008. Elle en fera de même dans le cadre de la prochaine réunion élargie, dont la date reste à confirmer. Les relations entre l'Iraq et les pays arabes voisins se sont améliorées en 2008, comme le montrent les visites de haut niveau qui ont eu lieu et la nomination d'ambassadeurs, ce qui accentue l'importance des activités de promotion du dialogue régional menées par la Mission.

29. La MANUI continue de jouer un rôle crucial en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme. Elle aide le Gouvernement irakien à renforcer ses capacités et à élaborer des textes de loi en vue de la création d'une commission nationale des droits de l'homme. Le Gouvernement irakien et la communauté internationale s'appuient sur ses rapports semestriels sur la situation des droits de l'homme en Iraq pour déterminer les domaines d'intervention, par exemple les questions liées aux conditions de détention, le droit à une procédure régulière, la réforme judiciaire et les droits des femmes et des enfants. En 2008, l'action de sensibilisation menée par l'équipe des droits de l'homme a facilité la ratification par le Gouvernement irakien de la Convention de 1984 contre la torture et aide le Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants à veiller à ce que le texte de loi portant création de la commission nationale des droits de l'homme soit adopté. L'amélioration générale de la sécurité a permis à l'ONU de se rendre plus aisément dans des établissements pénitentiaires administrés par la Force multinationale et par l'Iraq situés dans des endroits précédemment inaccessibles comme Ramadi ou Fallujah.

30. En ce qui concerne l'aide humanitaire et les activités de reconstruction et de développement, la MANUI s'est attachée à créer des mécanismes de coordination et d'acheminement de l'aide. La Stratégie d'aide à l'Iraq pour 2008-2010, signée avec le Gouvernement iraquien, énonce les modalités de coopération entre les organismes des Nations Unies et l'Iraq en vue d'aider le pays à atteindre les principaux objectifs économiques et sociaux définis dans le Pacte international pour l'Iraq. La Stratégie définit des options de développement et des solutions humanitaires de nature à améliorer les services sociaux de base, tels que l'éducation et l'approvisionnement en eau, ainsi que des mesures de protection en faveur de groupes particulièrement vulnérables. Elle vise à axer les projets sur les résultats et à introduire une obligation de rendre des comptes, comme demandé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement à laquelle le Gouvernement iraquien a souscrit récemment. La MANUI a continué à apporter un concours notable au secrétariat du Pacte international pour l'Iraq, en particulier lors de l'établissement du premier rapport annuel présenté à Stockholm le 29 mai. Par la suite, l'ONU a pris part à la mise en œuvre de réformes majeures touchant la structure de gestion du Pacte proposées à la Conférence de Stockholm, dans le cadre de réunions du Comité exécutif du Pacte à Bagdad, et a été invitée à redynamiser et à présider, avec l'aide de la Banque mondiale, un forum plus structuré de coordination des activités des donateurs s'occupant des questions thématiques retenues dans le Pacte.

31. Le recul de la violence lié à l'amélioration de la sécurité et l'intensification correspondante par l'ONU des efforts de coordination de l'action humanitaire ont permis de mieux répondre aux besoins des populations. Une évaluation humanitaire entreprise en juillet-août 2008 pour le compte de l'UNICEF par des organisations non gouvernementales a montré que 98 % des sous-districts étaient désormais ouverts d'une façon ou d'une autre au personnel humanitaire. Dans bien des cas, l'accès est encore limité et fragile, mais cela représente un important pas en avant par rapport aux années précédentes. De fait, les organismes ont pu acheminer des secours dans les zones de conflit pendant les opérations militaires menées à Bassorah et Sadr City en mars-avril 2008 et lors des opérations de sécurité qui ont eu lieu par la suite à Mossoul, Missan et Diyala. Ils ont ainsi négocié le passage de camions-citernes transportant de l'eau pendant le couvre-feu en vigueur à Bassorah et Bagdad, approvisionné les hôpitaux en lots de matériel de traumatologie pour répondre aux besoins de 6 000 patients et évalué et satisfait les besoins de plus de 600 familles qui avaient fui Sadr City. Soucieuse de préserver les possibilités d'accès, l'ONU a également mis l'accent sur le renforcement des capacités des autorités locales et nationales. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires prend part aux travaux de la cellule nationale d'opérations chargée de faire face aux conséquences humanitaires des interventions militaires, et le HCR redynamise les cellules d'intervention d'urgence des gouvernorats.

32. Le lancement de la procédure d'appel global en faveur de l'Iraq en 2008 a permis de constituer la première réserve de financement un tant soit peu importante depuis l'attentat contre la mosquée de Samarra (les annonces de contributions ont atteint 151 millions de dollars au 15 septembre 2008 et 55 % des fonds ont été effectivement versés). Le montant du Fonds d'intervention humanitaire renforcée pour l'Iraq, qui est désormais englobé dans la procédure d'appel global, s'élève à 7,6 millions de dollars et a aidé des organisations non gouvernementales nationales et internationales opérant en Iraq à financer 41 projets. Les activités de mobilisation menées autour de la procédure d'appel global ont également incité le Gouvernement

iraquien à faire un don de 40 millions de dollars; il s'agissait là du premier effort de cofinancement de l'Iraq en ce qui concerne des activités humanitaires et de reconstruction menées par l'ONU.

33. En 2008, la protection des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables a constitué une question prioritaire. L'ONU continue à plaider en faveur d'une augmentation des ressources dégagées par le Gouvernement iraquien et les donateurs en faveur de la réforme législative, d'activités de sensibilisation et d'information, et d'un meilleur accès à des services sociaux de qualité, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et de la sécurité alimentaire, ainsi que d'une aide en faveur des personnes qui rentrent chez elles de leur propre gré. La MANUI, le Bureau de la coordination de l'action humanitaire, le HCR et l'OIM ont continué à s'entretenir avec leurs homologues iraqiens sur les questions concernant le retour des personnes déplacées et la politique nationale en faveur des déplacés. Le Gouvernement iraquien s'est engagé à mettre en œuvre dans les plus brefs délais une politique conforme aux normes internationales et a accueilli favorablement la participation de l'ONU à l'élaboration de la politique et du plan de mise en œuvre correspondant. L'équipe des Nations Unies a continué à souligner à quel point il importait de prendre en considération des mesures de nature à garantir le retour dans de bonnes conditions de sécurité et à l'inscrire dans la durée (par exemple, en procédant à des réformes juridiques ou à une évaluation de la sécurité) ainsi que de mettre l'accent sur la protection des personnes qui selon toute probabilité ne rentreraient pas chez elles.

II. Mandat de la Mission et résultats attendus

34. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2009 sont présentés ci-après :

Objectif : Assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès accomplis en ce qui concerne la réconciliation nationale en Iraq

a) i) Nombre de réunions de concertation organisées par la MANUI entre les dirigeants politiques iraqiens et avec les principaux autres interlocuteurs, pour promouvoir le dialogue national

Mesure des résultats

2007 : 30

2008 (estimation) : 40

2009 (objectif) : 40

a) ii) Nombre de lois adoptées par le Conseil des représentants ayant une incidence directe sur la réconciliation nationale

Mesure des résultats

2007 : 1

2008 (estimation) : 4

2009 (objectif) : 4

- a) iii) Nombre d'accords conclus sur le statut définitif des territoires contestés

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 1

Produits

- Facilitation quotidienne du processus politique et réconciliation grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général
- Consultations régulières avec les principaux interlocuteurs, notamment iraqiens, en vue de faire progresser le processus national de dialogue et de réconciliation, ainsi que la conclusion d'accords sur le statut définitif des territoires contestés
- Rapports hebdomadaires sur l'évolution de la situation politique dans les gouvernorats en vue d'évaluer les progrès accomplis en matière de réconciliation nationale et de règlement des différends frontaliers internes
- Rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur la situation politique en Iraq, les principaux faits nouveaux dans le contexte du processus national de dialogue et de réconciliation, des activités législatives, du règlement des questions touchant les territoires contestés et des campagnes électorales
- Ateliers de formation organisés dans le domaine du règlement des différends à l'intention de la classe politique iraquienne

Réalizations escomptées

Indicateurs de succès

- b) Progrès réalisés en ce qui concerne l'application et la promotion de la Constitution

- b) i) Nombre de lois adoptées par le Parlement iraquien afin d'appliquer les principales dispositions de la Constitution, notamment en ce qui concerne l'établissement des principales institutions

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 6

2009 (objectif) : 6

- b) ii) Nombre de manifestations (programmes, publications et campagnes de sensibilisation) de groupes de la société civile, de formations politiques et de groupes d'intérêt visant à promouvoir l'adhésion à la Constitution

Mesure des résultats

2007 : 20

2008 (estimation) : 35

2009 (objectif) : 35

- b) iii) Nombre d'institutions gouvernementales et indépendantes établies conformément aux dispositions de la Constitution

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 4

2009 (objectif) : 4

Produits

- Offre de conseils techniques et juridiques au Gouvernement et au Conseil des représentants, dans le cadre de réunions hebdomadaires et mensuelles, de comptes rendus analytiques et d'ateliers sur l'élaboration de lois et d'amendements constitutionnels bien conçus et la création des institutions prévues par la Constitution
- Offre régulière de conseils techniques et juridiques aux autorités régionales et aux gouvernorats, dans le cadre de consultations hebdomadaires et mensuelles, en ce qui concerne l'élaboration de lois régionales
- Offre régulière de conseils techniques et juridiques aux responsables des gouvernorats en ce qui concerne la conception de nouvelles structures régionales et la création des institutions indépendantes prévues par la Constitution
- Organisation et facilitation d'ateliers trimestriels en vue d'appuyer une campagne d'éducation civique par divers moyens de communication, notamment des publicités et articles dans les journaux et des émissions de radio et de télévision
- Organisation et facilitation d'ateliers trimestriels à l'intention des représentants et des dirigeants des diverses communautés et groupes religieux en Iraq pour renforcer le sentiment d'adhésion de la population à la Constitution
- Réunions bihebdomadaires et spéciales avec les membres du Conseil des représentants et les responsables du Gouvernement ainsi qu'avec les diplomates en vue d'assurer la coordination de l'aide et de l'expertise internationales propres à favoriser l'application de la Constitution

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

c) Organisation d'élections et renforcement de la Haute Commission électorale indépendante

c) i) Adoption des lois électorales requises pour la conduite des élections et des référendums

Mesure des résultats

2007 : 1

2008 (estimation) : 3

2009 (objectif) : 1

c) ii) Augmentation du nombre de consultations électorales

Mesure des résultats

2007 : 0

2008 (estimation) : 1

2009 (objectif) : 2

Produits

- Offre de conseils techniques et juridiques réguliers au Conseil des représentants sur l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire en vue de l'organisation des élections
- Offre constante d'avis, de conseils en matière de politique et de conseils électoraux d'ordre technique au Conseil des commissaires et à l'Administration électorale de la Haute Commission électorale indépendante
- Organisation régulière d'activités de renforcement des capacités et d'ateliers sur les questions électorales,

ainsi que de voyages d'études pour les membres du Conseil des commissaires, en vue de renforcer la capacité opérationnelle et technique de la Haute Commission électorale indépendante

- Consultations régulières avec les diplomates et les institutions électorales afin de coordonner l'aide des donateurs internationaux et l'appui électoral d'ordre technique à la Haute Commission électorale indépendante

Réalizations escomptées
Indicateurs de succès

d) Progrès accomplis en matière de renforcement de l'état de droit et de promotion des droits de l'homme

d) i) Nombre accru de centres créés pour la réadaptation des victimes de la torture

Mesure des résultats

2007 : 1

2008 (estimation) : 4

2009 (objectif) : 7

d) ii) Création d'une commission nationale des droits de l'homme par le Conseil des représentants

Mesure des résultats

2007 : non

2008 (estimation) : non (rédaction d'un projet de cadre législatif)

2009 (objectif) : oui

d) iii) Nombre accru de séances de formation à l'intention du personnel du Ministère des droits de l'homme, du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la justice ainsi que des représentants des organisations de la société civile en vue de renforcer leurs capacités

Mesure des résultats

2007 : 12 séances

2008 (estimation) : 16 séances

2009 (objectif) : 20 séances

Produits

- Organisation d'activités mensuelles et trimestrielles visant à améliorer les capacités des Ministères des droits de l'homme, de l'intérieur, de la défense, de la justice, du travail et des affaires sociales, ainsi que de la Commission nationale et indépendante des droits de l'homme dès sa création et des organisations de la société civile
- Visites régulières dans les centres de détention afin de déterminer le nombre et le statut des détenus, ainsi que les conditions de détention et d'évaluer l'efficacité des mesures de renforcement des capacités avec les autorités compétentes et le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Conseils offerts sur une base quotidienne et hebdomadaire au Gouvernement iraquien et aux autorités régionales du Kurdistan, concernant les droits de l'homme et l'état de droit, notamment l'adoption d'arrangements institutionnels efficaces propres à garantir le plein respect des droits de l'homme et la réforme des lois iraqiennes pour qu'elles soient conformes aux normes internationales
- Offre de conseils, sur une base hebdomadaire et mensuelle, aux dirigeants politiques, aux parlementaires et aux responsables locaux iraqiens sur les moyens de promouvoir l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes aux structures décisionnelles à tous les niveaux, sur un pied d'égalité avec les hommes

- Réunions bimensuelles et mensuelles de coordination à Bagdad, Bassorah, Erbil et Amman avec des représentants du Gouvernement, du Conseil des représentants et des organisations non gouvernementales nationales et internationales présentes en Iraq en vue de l'adoption d'une stratégie globale de protection des droits de l'homme visant à renforcer l'état de droit et les normes relatives aux droits de l'homme
- Offre de conseils techniques aux organisations non gouvernementales nationales et locales sur les moyens et les stratégies dans le domaine de la surveillance du respect des droits de l'homme et de l'établissement de rapports à cet égard
- Production et distribution de CD-ROM, et diffusion de publications relatives aux droits de l'homme en arabe dans les ministères compétents, notamment les Ministères des droits de l'homme, de l'intérieur, de la défense, du travail et des affaires sociales, ainsi que des affaires étrangères et auprès d'autres représentants du Gouvernement iraquien et groupes de la société civile, notamment les associations de femmes et organisations non gouvernementales locales
- Facilitation de programmes de formation conjoints trimestriels sur les droits de l'homme avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres partenaires du système des Nations Unies (rapporteurs spéciaux chargés d'examiner les questions de la torture et des détentions, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance) à l'intention de responsables gouvernementaux iraquiens et de représentants de la société civile
- Organisation et facilitation d'ateliers trimestriels sur la justice transitionnelle à l'intention des représentants du Gouvernement iraquien et des secteurs de la société civile en coopération avec le Centre international pour la justice transitionnelle
- Programmes nationaux d'information multimédias sur les droits de l'homme comprenant notamment la diffusion de programmes radiophoniques hebdomadaires et la parution mensuelle d'annonces dans les journaux locaux et d'articles dans les journaux nationaux

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

e) Renforcement des activités de secours, de relèvement et de reconstruction en Iraq

e) i) Nombre accru de réunions du secrétariat du Pacte pour l'Iraq en vue de suivre la mise en œuvre du Pacte

Mesure des résultats

2007 : 2

2008 (estimation) : 12

2009 (objectif) : 26

e) ii) Pourcentage accru de gouvernorats auxquels les organisations de secours, de reconstruction et de développement ont accès

Mesure des résultats

2007 : 50 %

2008 (estimation) : 60 %

2009 (objectif) : 75 %

e) iii) Augmentation des contributions apportées par les donateurs au Fonds d'intervention humanitaire renforcé

Mesure des résultats

2007 : 2,2 millions de dollars par opposition aux 5 millions de dollars demandés

2008 (estimation) : 7 millions de dollars par

opposition aux 20 millions de dollars demandés

2009 (objectif) : 20 millions de dollars

- e) iv) Augmentation des contributions apportées par les donateurs aux activités de secours, de relèvement et de reconstruction

Mesure des résultats

2007 : 198 millions de dollars (par opposition à l'objectif de 200 millions de dollars)

2008 (estimation) : 204 millions de dollars reçus (par opposition à l'objectif de 300 millions de dollars)

2009 (objectif) : 220 millions de dollars

Produits

- Offre de conseils techniques et spécialisés au secrétariat du Pacte international pour l'Iraq aux fins de l'application du Pacte
 - Exercice de la coprésidence du Pacte
 - Organisation régulière d'ateliers, et offre d'une assistance technique pour renforcer la capacité des ministères iraqiens d'établir un plan national d'urgence et de mettre en place les mécanismes de coordination et d'intervention nécessaires à la fourniture d'une aide humanitaire aux populations vulnérables en Iraq
 - Organisation périodique de missions d'évaluation des besoins
 - Présentation régulière de demandes de financement, de rapports périodiques et de mises à jour aux partenaires internationaux, aux donateurs et aux autorités iraqiennes sur les niveaux d'aide nécessaires pour faciliter véritablement la collecte de fonds et la hiérarchisation des priorités des projets et des mesures de cofinancement
 - Suivi trimestriel de l'exécution des programmes, projets et activités financés par les donateurs
 - Suivi régulier des effets de l'aide humanitaire et révision des programmes de reconstruction et de relèvement pour renforcer l'aide apportée aux populations vulnérables
 - Suivi des violations du droit international humanitaire et des activités de promotion des droits de l'homme et d'aide humanitaire, y compris la protection des civils en période de conflit et la sauvegarde de l'espace humanitaire
 - Réunions mensuelles de coordination avec les organisations non gouvernementales et les donateurs en vue de renforcer les mécanismes régionaux de coordination et de suivi
-

Facteurs externes

35. L'objectif visé pourra être atteint : a) si les circonstances permettent à l'Organisation des Nations Unies de mener à bien le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité; b) si la situation qui règne en Iraq sur le plan de la sécurité n'a pas d'incidences préjudiciables sur la transition politique; c) si le Gouvernement iraqien et les États Membres ont la volonté politique de continuer à soutenir l'action de l'Organisation.

III. Ressources nécessaires

36. Le montant net des prévisions de dépenses de la MANUI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 s'élève à 161 760 800 dollars (montant brut : 168 972 900 dollars), comme indiqué dans les tableaux 1 et 4. Les tableaux 2 et 3 renseignent sur les effectifs nécessaires. On trouvera également dans le présent rapport une comparaison entre le montant total des prévisions de dépenses pour 2009 et le montant correspondant pour 2008, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238.

Tableau 1

Ressources nécessaires (montants nets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Analyse de la variation 2008-2009
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	13 857,2	12 882,6	974,6	14 143,6	13 169,0	–	286,4
Personnel civil	65 632,2	71 272,0	(5 639,8)	83 723,8	89 363,6	–	18 091,6
Dépenses opérationnelles	60 818,7	42 680,5	18 138,2	63 893,4	45 755,2	9 397,9	3 074,7
Total	140 308,1	126 835,1	13 473,0	161 760,8	148 287,8	9 397,9	21 452,7

Tableau 2

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national		Agents locaux
Postes approuvés pour 2008	1	2	2	9	20	71	80	24	209	234	3	446	97	495	1 038
Postes proposés pour 2009	1	2	3	8	20	74	87	24	219	239	3	461	97	497	1 055
Variation	–	–	1	(1)	–	3	7	–	10	5	–	15	–	2	17

37. L'effectif proposé pour la MANUI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 est de 1 055 membres du personnel civil, dont 461 fonctionnaires internationaux (219 administrateurs et 242 agents du Service mobile et des Services généraux) et 594 fonctionnaires recrutés sur le plan national (97 administrateurs et 497 agents locaux), 13 officiers de liaison et 298 militaires affectés aux unités de garde.

38. La MANUI envisage de renforcer sa présence dans les régions, si les conditions de sécurité le permettent, afin de continuer à améliorer l'exécution de ses programmes. À ces fins, elle devrait ouvrir, en 2009, trois centres à Mossoul, Najaf et Ramadi. Le tableau 3 ci-après renseigne sur les effectifs nécessaires dans les différents lieux d'affectation.

Tableau 3
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	
										<i>général</i>	<i>général</i>				
Postes approuvés pour 2008															
Bagdad	1	1	2	8	14	39	38	16	119	108	1	228	51	170	449
Bassorah	-	-	-	-	1	3	6	2	12	13	-	25	11	38	74
Erbil	-	-	-	-	1	5	5	2	13	31	-	44	15	54	113
Kirkouk	-	-	-	-	-	3	4	-	7	6	-	13	4	32	49
Koweït	-	-	-	1	1	13	17	1	33	54	1	88	2	121	211
Amman	-	1	-	-	3	8	10	3	25	22	1	48	14	80	142
Total 2008	1	2	2	9	20	71	80	24	209	234	3	446	97	495	1 038
Postes proposés pour 2009															
Bagdad	1	1	3	7	16	38	38	16	120	112	1	233	46	179	458
Bassorah	-	-	-	-	-	2	5	1	8	5	-	13	10	26	49
Erbil	-	-	-	-	-	5	7	2	14	31	-	45	14	66	125
Kirkouk	-	-	-	-	-	3	3	-	6	4	-	10	6	19	35
Koweït	-	-	-	1	1	13	18	1	34	59	1	94	2	120	216
Amman	-	1	-	-	3	9	8	4	25	22	1	48	15	79	142
Ramadi	-	-	-	-	-	2	3	-	5	2	-	7	2	4	13
Najaf	-	-	-	-	-	1	3	-	4	2	-	6	1	3	10
Mossoul	-	-	-	-	-	1	2	-	3	2	-	5	1	1	7
Total 2009	1	2	3	8	20	74	87	24	219	239	3	461	97	497	1 055
Variation	-	-	1	(1)	-	3	7	-	10	5	-	15	-	2	17

39. Les changements concernant les effectifs proposés pour les différents bureaux fonctionnels et administratifs par rapport à 2008 sont décrits ci-après.

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national		Agents locaux
Postes approuvés pour 2008	1	–	1	–	5	7	3	–	17	4	–	21	27	7	55
Postes proposés pour 2009	1	–	1	–	5	7	3	–	17	4	–	21	9	6	36
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(18)	(1)	(19)

40. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Secrétaire général adjoint, aide le Secrétaire général à exécuter le mandat de la MANUI et est chargé de la gestion d'ensemble de la Mission et de la coordination de toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies en Iraq. Il est aussi le responsable désigné pour les questions de sécurité en Iraq. Relèvent directement de son autorité le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, de l'assistance électorale et de l'appui à l'élaboration de la Constitution et le Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'assistance humanitaire (qui ont tous deux rang de sous-secrétaire général), le Chef de cabinet (D-2), le Chef du Bureau des droits de l'homme (D-1), le Chef du Bureau de l'information (D-1), le Chef du Service de sécurité et de sûreté (D-1) et le Chef de l'appui à la Mission (D-1). En tant que responsable désigné, le Représentant spécial préside également les réunions de l'Équipe de gestion de la sécurité. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général comprend également un secrétariat, le Bureau du porte-parole, le Groupe de coordination de l'appui sur le terrain, le Groupe de coordination et de suivi du Pacte pour l'Iraq, le Bureau de l'auditeur résident et le Bureau du Chef de cabinet.

Bureau du Chef de cabinet

Nombre de postes actuel (39) : 1 D-2, 5 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 21 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents locaux

Personnel recruté sur le plan national : Diminution de 19 postes (18 administrateurs recrutés sur le plan national, un agent local) (redéploiements)

41. En 2008, l'expérience a montré que la plupart des responsabilités assumées par les attachés de liaison nationaux (administrateurs recrutés sur le plan national) avaient directement ou indirectement trait aux affaires politiques. Il est donc proposé de transférer ces postes au Bureau des affaires politiques, qui sera mieux placé pour organiser et superviser les activités des attachés de liaison nationaux.

42. Un poste d'assistant administratif (agent local) est transféré au Bureau des affaires politiques pour appuyer la présence à Najaf.

B. Services fonctionnels

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/	Services	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national		Agents locaux
										de sécurité	généraux		recrutés sur le plan national		locaux
Effectifs approuvés pour 2008	-	2	1	7	11	39	36	6	102	6	2	110	56	62	228
Effectifs proposés pour 2009	-	2	2	6	11	42	38	6	107	6	2	115	74	63	252
Variation	-	-	1	(1)	-	3	2	-	5	-	-	-	18	1	24

Bureau des affaires politiques

Nombre de postes actuel (46) : 1 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 6 P-3, 2 P-2, 1 agent du Service mobile, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 14 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 2 postes [1 P-4 (*redéploiement*) et 1 P-3 (*nouveau poste*)]

Personnel recruté sur le plan national : Augmentation de 20 postes (18 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux) (*redéploiements*)

43. Pour établir la présence à Ramadi, il est proposé que le poste de fonctionnaire des relations extérieures (P-4) soit transféré du Bureau de l'assistance électorale, où il est devenu superflu, et converti en poste de spécialiste des questions politiques (P-4). Le titulaire serait chargé de suivre la situation dans la province d'Anbar et dans les gouvernorats adjacents. Compte tenu de l'évolution importante de la situation dans la région, il apparaît essentiel d'entretenir des contacts avec les acteurs politiques, dont le Conseil de l'Éveil, et de suivre la dynamique politique dans cette zone à majorité sunnite de l'Iraq.

44. Le spécialiste des affaires politiques à Ramadi sera secondé par un assistant aux affaires politiques ou assistant administratif (agent local), pour lequel il est proposé de créer un poste qui sera pourvu par transfert d'un poste d'assistant aux services linguistiques du Bureau du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'assistance humanitaire, où il est devenu superflu.

45. Mossoul est la deuxième ville de l'Iraq et une zone clef en ce qui concerne l'engagement politique de la MANUI. Afin de doter la présence à Mossoul de l'effectif adéquat, il est proposé d'y créer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3), dont le titulaire sera chargé de suivre les dossiers administratifs délicats, tels que les différends concernant les frontières internes et la concertation y relative avec les interlocuteurs, et d'entretenir des contacts réguliers avec les acteurs locaux en faisant preuve de jugement et de diplomatie et en démontrant un sens de l'initiative et une certaine capacité d'autonomie.

46. Dix-huit postes d'attachés de liaison de gouvernorats (administrateurs recrutés sur le plan national) ont été redéployés du Bureau du Chef de cabinet, comme indiqué au paragraphe 41 ci-dessus.

47. Un poste d'assistant administratif (agent local) est transféré du Bureau du Chef de cabinet au Bureau des affaires politiques afin d'appuyer la présence à Najaf.

Bureau de l'assistance électorale

Nombre de postes actuel (23) : 1 D-1, 1 P-5, 9 P-4, 6 P-3, 1 agent du Service mobile, 5 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : **Reclassement d'un poste de la classe D-1 à la classe D-2**
Diminution d'un poste (P-4) (redéploiement)

48. Il est proposé de reclasser à la classe D-2 le poste de conseiller technique principal (D-1), dont le titulaire est chargé d'imprimer une orientation générale à l'assistance électorale et de superviser la mise en œuvre des activités électorales de la MANUI. Un certain nombre d'activités électorales sont prévues pour 2009, dont, notamment : les élections aux conseils de gouvernorat, l'élaboration et l'adoption d'un code pour les élections parlementaires, la remise à jour des listes électorales, les élections parlementaires, la conception de dispositifs de partage du pouvoir dans le gouvernorat contesté de Kirkouk, des élections de district et des référendums. Afin que ces activités puissent être menées à bonne fin, le Bureau de la Haute Commission électorale indépendante a sollicité la présence permanente du conseiller technique principal au sein de la Commission, en qualité de membre sans droit de vote. Le conseiller technique principal assumera d'importantes responsabilités, dont celles consistant à définir des orientations stratégiques de haut niveau concernant la politique électorale et à participer, aux côtés de la Haute Commission électorale indépendante, à des réunions avec les responsables irakiens au plus haut niveau. Compte tenu de ces responsabilités supplémentaires, le domaine des compétences liées au poste est similaire à celui du membre international de la Commission électorale désigné pour suivre le cycle électoral en Iraq en 2005.

49. Il est proposé que le poste de fonctionnaire des relations extérieures (P-4) soit redéployé au Bureau des affaires politiques et converti en poste de spécialiste des questions politiques, comme indiqué au paragraphe 43 ci-dessus.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire

Nombre de postes actuel (75) : 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 12 P-3, 3 P-2, 3 agents du Service mobile, 1 agent des Services généraux (G-1/G-6), 24 administrateurs recrutés sur le plan national, 20 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : **Augmentation de 3 postes (3 P-4) (nouveaux postes)**

Personnel recruté sur le plan national : **Diminution d'un poste (agent local) (redéploiement)**

50. Il est proposé de créer trois postes de coordonnateur de zone (P-4) pour les nouveaux bureaux prévus à Mossoul, Ramadi et Najaf, dans le cadre de la stratégie globale de la Mission visant à améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des programmes et à renforcer les interactions, sur le terrain, avec les acteurs locaux, afin de pouvoir répondre aux exigences d'un mandat élargi. Comme les coordonnateurs de zone (P-4) présents à Basra, Erbil et Kirkouk, les titulaires des nouveaux postes assumeront des rôles et des responsabilités concernant des domaines aussi divers que l'action humanitaire, la reconstruction et le développement et intéressant notamment l'exécution du budget, la coordination de l'assistance humanitaire et le suivi de la situation des personnes déplacées, la fourniture de services sociaux de base et l'appui à l'action de l'Équipe de pays des Nations Unies.

51. Un poste d'assistant aux services linguistiques (agent local), qui est devenu superflu, sera transféré au Bureau des affaires politiques et converti en poste d'assistant administratif (agent local) comme indiqué au paragraphe 44 ci-dessus.

Bureau des droits de l'homme

Nombre de postes actuel (46) : 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 1 agent du Service mobile, 17 administrateurs recrutés sur le plan national, 13 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Augmentation d'un poste (P-3) (*nouveau poste*)

52. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3), dont le titulaire dirigera le bureau de la MANUI à Mossoul et sera chargé de surveiller le respect des principes de l'état de droit et le déroulement des procédures judiciaires ainsi que de vérifier la conformité des lois locales avec la législation internationale relative aux droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux violations concernant la frontière interne contestée. La mise en place d'un service spécialement chargé des droits de l'homme revêt une importance particulière, compte tenu de l'histoire récente de la situation des droits de l'homme dans la région ainsi que des dimensions de la ville et de la complexité du contexte opérationnel.

C. Service de la sûreté et de la sécurité

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Effectifs approuvés pour 2008	-	-	-	1	1	7	12	16	37	101	-	138	12	137	287
Effectifs proposés pour 2009	-	-	-	1	1	7	15	16	40	107	-	147	12	137	296
Variation	-	-	-	-	-	-	3	-	3	6	-	9	-	-	9

53. Afin d'assurer la sécurité dans les nouveaux lieux d'affectation envisagés de Ramadi, Najaf et Mossoul, trois postes supplémentaires, à savoir un poste de Responsable régional de la sécurité (P-3) et deux postes de spécialistes de la coordination de la protection (Service mobile), seront requis dans chaque lieu d'affectation, soit en tout neuf postes supplémentaires. Le responsable régional de la sécurité s'occupera de la gestion de tous les programmes de sécurité concernant le personnel, les installations et les opérations de la MANUI et maintiendra des contacts avec les services de sécurité et de renseignement de la Force multinationale en Iraq, l'Équipe de reconstruction de province de l'ambassade des États-Unis et le Gouvernement iraquien, en vue de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires pour la MANUI, de procéder à une évaluation des risques sécuritaires encourus lors des déplacements effectués auprès d'institutions du Gouvernement iraquien et de sites d'intervention humanitaire de l'ONU situés en dehors des zones protégées et de coordonner l'appui aérien de la MANUI sur ces sites. Les spécialistes de la coordination de la protection prendront toutes les mesures de protection concernant les opérations menées en dehors des zones protégées et accompagneront le personnel de la MANUI dans ses missions. Plus spécifiquement, ils coordonneront les mouvements aériens et terrestres avec la Force multinationale, l'Équipe de reconstruction de province et le Gouvernement iraquien, assureront la protection des sites visités et définiront les arrangements relatifs à l'action de la force d'intervention rapide et aux évacuations médicales.

D. Appui à la Mission

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Effectifs approuvés pour 2008	-	-	-	1	3	18	29	2	53	123	1	177	2	289	468
Effectifs proposés pour 2009	-	-	-	1	3	18	31	2	55	122	1	178	2	291	471
Variation	-	-	-	-	-	-	2	-	2	(1)	-	1	-	2	3

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Nombre de postes actuel (22) : 1 D-1, 4 P-4, 4 P-3, 7 agents du Service mobile, 6 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Diminution de 2 postes du Service mobile (redéploiements)

54. Il est proposé de faire absorber les fonctions du fonctionnaire d'administration chargé du mémorandum d'accord (Service mobile) et de l'assistant administratif (Service mobile) par d'autres fonctionnaires du Bureau et de transférer deux postes aux Services médicaux pour couvrir les fonctions de deux physiothérapeutes, comme indiqué ci-après.

Services médicaux

Nombre de postes actuel (12) : 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 agents du Service mobile, 2 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 2 postes du Service mobile (redéploiements)

55. Compte tenu de la nécessité de porter un équipement de protection individuelle d'environ 13 kilogrammes en Iraq, la Mission a enregistré une augmentation notable des pathologies musculo-squelettiques chez son personnel. Les mesures d'atténuation et de prévention sont très limitées puisque les déplacements à l'extérieur des complexes des Nations Unies ne sont autorisés que dans des véhicules blindés. Il est donc proposé de redéployer deux postes du Service mobile du Bureau du Chef de l'appui à la Mission pour permettre la création de deux postes de physiothérapeute (Service mobile), dont les titulaires assureront des soins professionnels, fourniront des conseils relatifs à des mesures prophylactiques et à des exercices et dispenseront la formation nécessaire.

*Sections administratives***Bureau du chef des services administratifs**

Nombre de postes actuel (11) : 1 P-5, 1 P-3, 5 agents du Service mobile, 4 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : **Diminution de 4 postes (1 poste P-3 et 3 postes du Service mobile) (redéploiements)**

Personnel recruté sur le plan national : **Diminution de 3 postes d'agent local (redéploiements)**

56. Pour aligner la structure de la Mission sur celle définie par le Département de l'appui aux missions et compte tenu du fait que la formation fait partie intégrante des fonctions des ressources humaines, il est proposé d'intégrer le Groupe de la formation et du renforcement des capacités à la Section du Personnel et d'y redéployer son personnel et ses fonctions.

Section du Personnel

Nombre de postes actuel (24) : 1 P-4, 2 P-3, 6 agents du Service mobile, 1 agent des Services généraux (G-1/G-6), 14 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : **Augmentation de 4 postes (1 poste P-3 et 3 postes du Service mobile) (redéploiements)**

Personnel recruté sur le plan national : **Augmentation d'un poste d'agent local (redéploiement)**

57. Pour les raisons indiquées au paragraphe 56 ci-dessus, il est proposé d'intégrer le Groupe de la formation et du renforcement des capacités (1 P-3, 3 agents du Service mobile et 3 agents locaux) à la Section du personnel.

58. En outre, il est proposé de faire absorber les fonctions de deux assistants chargés des ressources humaines par d'autres fonctionnaires et de redéployer les deux postes à la Section des transports afin de répondre à la demande de chauffeurs supplémentaires.

Section des finances

Nombre de postes actuel (23) : 1 P-4, 2 P-3, 6 agents du Service mobile, 14 agents locaux

Personnel recruté sur le plan national : **Diminution de 2 postes d'agent local (redéploiements)**

59. Il est proposé de redéployer deux postes d'assistant (finances) (agents locaux) à la Section des transports pour répondre au besoin de chauffeurs supplémentaires et de faire absorber leurs fonctions par d'autres fonctionnaires.

Section des Services généraux

Nombre de postes actuel (53) : 1 P-4, 1 P-3, 21 agents du Service mobile, 30 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : **Diminution de 2 postes du Service mobile** (*redéploiements*)

Personnel recruté sur le plan national : **Diminution de 2 postes d'agent local** (*1 redéploiement, 1 suppression*)

60. Compte tenu des arrangements d'appui conclus avec la Force multinationale, les fonctions d'un assistant chargé de la gestion des installations (Service mobile), d'un assistant chargé des services généraux (Service mobile) et de deux assistants chargés de la réception et de l'inspection et du matériel et de la gestion des stocks (agents locaux) sont devenues superflues. Il est donc proposé, d'une part, de redéployer deux postes du Service mobile et un poste d'agent local à la Section des transports pour répondre à la nécessité de créer un poste de spécialiste de la sécurité routière (Service mobile), un poste d'électricien automobile/spécialiste du système de suivi des véhicules (Service mobile) et un poste de chauffeur (agent local) et, d'autre part, de redéployer un poste d'agent local à la Section des opérations aériennes, où il est prévu de créer un poste d'assistant au contrôle des mouvements.

Section des achats

Nombre de postes actuel (29) : 1 P-4, 3 P-3, 8 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 16 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : **Diminution d'un poste du Service mobile** (*suppression*)

Personnel recruté sur le plan national : **Diminution d'un poste d'agent local** (*redéploiement*)

61. Compte tenu des arrangements d'appui conclus avec la Force multinationale, un poste de fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et un poste d'assistant aux achats (agent local) devraient devenir superflus. Il est donc proposé de supprimer le poste de fonctionnaire chargé des achats et de redéployer le poste d'assistant aux achats à la Section du génie.

*Services d'appui technique***Chef des services d'appui (technique) intégrés**

Nombre de postes actuel (4) : 1 P-5, 1 P-4, 1 agent du Service mobile, 1 agent local

Personnel recruté sur le plan international : **Augmentation de 5 postes (1 P-4, 2 P-3, 2 agents du Service mobile)** (*redéploiements*)

Personnel recruté sur le plan national : **Augmentation d'un poste d'agent local** (*redéploiement*)

62. Afin d'améliorer les services fournis à toutes les composantes de la Mission ainsi qu'à la présence de l'ONU en Iraq (bureaux fonctionnels, services de sûreté et de sécurité, unités de gardes des Nations Unies, conseillers militaires et Équipe de pays des Nations Unies), il est proposé de créer un Centre d'opérations logistiques centralisé au sein de la Section des communications et de l'informatique. Le Centre d'opérations logistiques sera chargé de la planification et de la coordination de tous les services techniques, de la planification des interventions d'urgence et de la coordination de l'appui logistique fourni par la Force multinationale, y compris l'appui technique fourni dans le cadre de l'expansion envisagée de la Mission et de l'ouverture de nouveaux sites. En outre, le Centre sera chargé de la planification courante, de la coordination et des opérations de soutien pour tous les lieux de déploiement de la Mission.

63. Le Centre d'opérations logistiques sera dirigé, à Bagdad, par le Chef du bureau logistique (P-4), secondé par un assistant administratif (agent local) et comportera un Groupe de la planification logistique et un Groupe des opérations en cours. Le Groupe de la planification logistique sera constitué d'un fonctionnaire chargé de la logistique (P-3) et d'un assistant au soutien logistique (Service mobile), qui seront chargés de l'appui logistique global, y compris la création de nouveaux bureaux, la gestion de l'appui aux unités de gardes des Nations Unies et l'appui fourni par la Force multinationale. Le Groupe des opérations en cours sera constitué d'un fonctionnaire chargé de la logistique (P-3) et d'un assistant au soutien logistique (Service mobile), qui seront notamment chargés, en ce qui concerne l'appui fourni à toutes les opérations de la Mission, de l'affectation des ressources, de la détermination des priorités, de la coordination et de la synchronisation.

64. Il est prévu de créer le Centre d'opérations logistiques en redéployant les six postes suivants de la Section de l'approvisionnement et des services (anciennement « Section de l'appui logistique ») : un Chef du Bureau logistique (P-4), deux fonctionnaires chargés de la logistique (P-3), deux assistants au soutien logistique (Service mobile) et un assistant administratif (agent local).

Section de l'approvisionnement et des services

Nombre de postes actuel (40) : 2 P-4, 5 P-3, 13 agents du Service mobile, 20 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : **Diminution de 6 postes (1 P-4, 2 P-3, 3 agents du Service mobile) (redéploiements)**

Personnel recruté sur le plan national : **Diminution d'un poste d'agent local (redéploiement)**

65. Il est proposé de transférer six postes qui couvrent des fonctions logistiques au bureau du Chef des services d'appui (technique) intégrés en vue de la création d'un Centre d'opérations logistiques, comme décrit aux paragraphes 62 à 64 ci-dessus.

66. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant aux fournitures (Service mobile), devenu superflu, à la Section des opérations aériennes.

Section des communications et de l'informatique

Nombre de postes actuel (85) : 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 27 agents du Service mobile, 53 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Diminution de 3 postes du Service mobile (redéploiements)

67. Compte tenu de la diminution prévue des besoins de la Section des communications et de l'informatique en services d'appui à Basra et à Kirkouk, il est proposé de redéployer le poste d'assistant aux télécommunications (Service mobile) de Basra et les postes de coordonnateur régional (Service mobile) de Basra et de Kirkouk, devenus superflus, à la Section des opérations aériennes pour permettre la création de postes d'assistant au contrôle des mouvements.

Section du génie et des bâtiments

Nombre de postes actuel (64) : 2 P-4, 4 P-3, 6 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 51 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Diminution d'un poste du Service mobile (redéploiement)

Personnel recruté sur le plan national : Augmentation de 3 postes d'agent local (2 postes nouveaux, 1 redéploiement)

68. Les activités que mène la MANUI à Erbil, dans la Zone internationale de Bagdad et à l'aéroport international de Bagdad devraient entraîner un accroissement des besoins en services d'appui portant sur la planification, la conception et l'exécution de projets dans toute la zone de la Mission, l'entretien des installations de la Mission, la remise en état des installations moyennant des réparations et des travaux de génie limités, la vérification des mesures d'atténuation des risques sécuritaires et des dispositifs de sécurité, l'acquisition et la comptabilisation du matériel de génie et la réparation immédiate des dégâts causés aux installations par des tirs indirects ou du fait d'événements imprévus liés aux conditions de sécurité en Iraq.

69. Les opérations de la Mission à Basra et à Kirkouk bénéficieront d'un appui suffisant grâce aux arrangements conclus avec la Force multinationale et n'exigeront plus un soutien technique important. Le personnel sera donc réaffecté aux sites d'Erbil et de Bagdad pour répondre à l'augmentation des besoins décrite ci-dessus, ce qui permettra aussi de redéployer un poste d'ingénieur civil (Service mobile), devenu superflu, à la Section des opérations aériennes, pour permettre la création d'un poste d'assistant aux opérations aériennes. Il est proposé de créer un poste supplémentaire de technicien adjoint (agent local) à l'Aéroport international de Bagdad pour l'entretien des bâtiments et du matériel. L'un des trois postes d'agent local sera pourvu par redéploiement d'un poste de la Section des achats.

Section des transports

Nombre de postes actuel (73) : 1 P-4, 1 P-3, 6 agents du Service mobile, 65 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : **Augmentation de 2 postes du Service mobile**
(redéploiement)

Personnel recruté sur le plan national : **Augmentation de 5 postes d'agent local**
(redéploiement)

70. La MANUI fait largement appel aux véhicules blindés. Les chauffeurs ne disposant généralement pas de la formation et de l'expérience nécessaires à la conduite de ces véhicules très lourds, un certain nombre d'accidents se sont produits dans les régions où les conditions de sécurité imposent l'usage de véhicules blindés. Il s'est agi, pour la plupart, d'accidents légers imputables au manque d'expérience des chauffeurs. Il est donc proposé de créer un poste de formateur en sécurité routière (Service mobile), dont le titulaire sera chargé d'élaborer les politiques de formation et de sécurité de la Mission, d'organiser des stages de formation à l'intention des chauffeurs des véhicules blindés et de superviser la campagne de sécurité et l'application de la réglementation. Le formateur mettra également en place un programme permanent de formation en sécurité routière du personnel appelé à conduire des véhicules, démarche qui revêt une très grande importance dans une zone de mission telle que l'Iraq, où les conditions de sécurité sont particulièrement instables.

71. Les conditions de sécurité à Bagdad exigent aussi l'installation de contre-mesures électroniques dans tous les véhicules blindés qui doivent circuler dans la Zone rouge. L'installation et l'utilisation de ces contre-mesures font appel à une formation et à des compétences dont ne disposent généralement pas les mécaniciens ordinaires. La Mission envisage également d'adapter le système électronique de suivi des véhicules (Carlog) aux conditions de sécurité qui prévalent en Iraq. Pour ce faire, il est proposé de créer un poste d'électricien automobile/spécialiste du système de suivi des véhicules (Service mobile).

72. À Erbil, les activités de la Mission se sont multipliées du fait d'un relèvement du plafond des effectifs, qui devrait enregistrer une nouvelle hausse en 2009. En raison des conditions de sécurité, la Mission doit assurer, pour le personnel recruté sur le plan national, le transport à destination et au départ du bureau et, pour l'ensemble du personnel, le transport à destination et au départ de l'aéroport local. À Amman, les effectifs, qui se sont accrus de 40 personnes, devraient enregistrer une nouvelle hausse en 2009; on y enregistre, par ailleurs, une moyenne mensuelle de cinq visites de hauts responsables et de personnalités, en augmentation par rapport à la période précédente.

73. Cette cadence des opérations a imposé aux chauffeurs une charge de travail très contraignante, d'où la proposition visant à créer cinq postes de chauffeur (agents locaux).

74. Il est proposé de pourvoir les nouveaux postes demandés pour la Section des transports (agents du Service mobile et agents locaux) par le redéploiement de postes qui deviendront superflus à la Section du Personnel et des finances et à la Section des Services généraux.

Section des opérations aériennes

Postes de temporaire existant déjà (28) :	1 P-4, 1 P-3, 13 postes d'agent du Service mobile, 13 postes d'agent local
Personnel recruté sur le plan international :	Création de 2 postes de temporaire (P-3) et transfert de 5 postes de temporaire (agents du Service mobile), soit 7 postes supplémentaires
Personnel recruté sur le plan national :	Transfert d'un poste de temporaire (agent local)

75. Pour 2009, on compte réduire la dépendance de la Mission à l'égard des moyens de transport aérien de la Force multinationale. Il faut noter que la voie aérienne est le seul moyen de liaison entre les bureaux de la Mission en Iraq et les bureaux d'appui au Koweït et en Jordanie, et que cette situation risque fort de se prolonger compte tenu des conditions de sécurité en Iraq. Il est donc indispensable, si l'on veut, comme prévu, étendre la portée géographique de la Mission, de mettre sur pied une flotte (avions et hélicoptères) autonome et adéquate. La complexité des conditions de sécurité ainsi que les carences de la gestion de l'espace aérien et de la réglementation aéronautique en Iraq posent constamment de gros problèmes d'ordre technique qui entravent les efforts que la Mission fait tant pour se doter de moyens de transports aériens propres que pour les maintenir. Dans le souci, notamment, de réduire les risques, il a été créé un groupe de travail interdépartemental sur les opérations aériennes, dans lequel sont représentés le Département des affaires politiques, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département de l'appui aux missions et la Mission; le Groupe a été chargé d'encadrer et de coordonner la mise en place de moyens aériens propres à la Mission, et, à cet effet, de prêter des avis d'ordre technique aux hauts responsables de cette dernière comme à ceux de l'Organisation, et de superviser et d'étudier la suite donnée aux orientations et aux projets relatifs aux transports aériens de la MANUI, dans le respect des directives et prescriptions de l'ONU en la matière.

76. Jouant un rôle clef dans la stratégie du Groupe de travail – et ceci est propre à la MANUI – le Chef des transports aériens (P-4), agissant sous la supervision du Chef de l'appui à la Mission, exécute les activités d'opérationnalisation des moyens aériens que lui assigne la Section des opérations aériennes avec l'aval du Groupe de travail; ces activités visent à créer progressivement des moyens adaptés au type et au niveau, toujours fluctuants, des risques qui se posent dans la zone de la Mission. S'ajoutant aux tâches prescrites dans le Manuel des opérations aériennes du Département de l'appui aux missions et devant être exécutées sous la supervision de la Section du transport aérien au Siège, les tâches courantes que le Groupe de travail assignera comprendront entre autres :

a) L'administration d'un programme – auquel participeront la Force multinationale, l'autorité de l'aviation civile et les fournisseurs de matériel électronique de défense – de documentation des aspects techniques, en vue de s'assurer que la MANUI exécute et remanie les procédures de planification et de gestion des risques en fonction des fluctuations de l'environnement opérationnel et, parallèlement, de faciliter l'accès à des appareils adéquatement dotés de matériel

technique et défensif spécial permettant de faire face aux risques actuels et futurs en matière de sécurité;

b) La prestation d'avis autorisés et d'une assistance spécialisée aux responsables de la sûreté et de la sécurité de la MANUI qui réalisent, selon les prescriptions du Département de la sûreté et de la sécurité, une évaluation des risques liés aux activités impliquant des opérations aériennes dans la zone de la Mission;

c) La mise en place progressive d'une flotte d'hélicoptères au sein de la Mission;

d) La prestation de conseils techniques au bureau du PNUD en Iraq pour ce qui est d'appuyer la planification et l'exécution d'un projet d'assistance technique (exécuté avec le concours de l'Organisation de l'aviation civile internationale) en faveur de l'Autorité iraquienne de l'aviation civile;

e) La prestation d'une assistance et d'un appui directs au Directeur général de l'Autorité iraquienne de l'aviation civile, en consultation avec les conseillers du Département d'État des États-Unis d'Amérique et de la Federal Aviation Authority.

77. Le Manuel des opérations aériennes du Département de l'appui aux missions comporte des directives visant expressément les tâches et responsabilités des missions sur le terrain pour ce qui est des opérations faisant intervenir des appareils de l'ONU; conformément à ces directives ainsi qu'aux constatations du Groupe de travail, il est proposé d'étoffer le tableau d'effectifs de la Section des opérations aériennes de neuf postes de temporaire (2 P-3, 6 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent local). Dans ce cadre, on regroupera les tâches au sein de quatre unités administratives : un groupe du budget et de l'administration, un groupe de la conformité technique, un groupe de l'assurance-qualité et de la formation et un centre d'opérations aériennes. Les services administratifs de la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes sont situés au Koweït mais les services de contrôle des mouvements sont délocalisés (par exemple, à Bagdad, Erbil, Amman, Bassorah et Kirkouk).

78. Pour étoffer les effectifs et regrouper les tâches comme indiqué ci-dessus, il faudra créer les postes de temporaire suivants :

Un chef des opérations aériennes (P-3)

79. Le Chef des opérations aériennes (P-3) serait chargé de gérer et de coordonner les opérations aériennes courantes et de superviser le centre d'opérations aériennes. Il ferait également office de Chef par intérim de la Section des opérations aériennes en l'absence du Chef des transports aériens.

Un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3)

80. Un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) vérifierait, en se référant au Manuel des opérations aériennes du Département de l'appui aux missions, que les fournisseurs et les opérateurs d'appareils engagés en vertu de lettres d'attribution respectent les prescriptions techniques spécifiées dans les règles et procédures d'exploitation pertinentes, les contrats d'affrètement conclus avec le Siège et/ou les lettres d'attribution. Il lui incomberait également de mener des enquêtes, d'évaluer la conformité des aéroports et des installations utilisées par les

appareils des Nations Unies avec les critères de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de déterminer les risques connexes et d'actualiser et de faire appliquer les procédures normalisées de transport aérien. Il serait également chargé de l'assurance-qualité et de la formation et il lui appartiendrait de répondre aux attentes des « clients », de donner suite aux orientations générales, ainsi que de planifier et de coordonner l'ensemble des activités de formation internes et externes.

Un assistant aux opérations aériennes (Service mobile) et 5 assistants au contrôle des mouvements (4 agents du Service mobile et 1 agent local)

81. Le nombre des passagers transportés par la Mission a augmenté de 27 % dans les derniers mois de 2007 et au début de 2008. L'on compte qu'une flotte d'hélicoptères sera en place d'ici à 2009. Dans la mesure où l'on s'attend à une augmentation, en 2009, des activités de fond ainsi que des activités de l'équipe de pays des Nations Unies, et donc des effectifs correspondants en Iraq, on peut penser que le nombre des passagers transportés continuera d'augmenter en conséquence. L'on a déjà constaté que les personnes chargées du contrôle des mouvements aériens doivent assurer leur service bien au-delà des horaires de travail officiels. Les heures de travail des effectifs en place sont, en moyenne, de 35 % plus élevées que la normale. Il est donc proposé d'établir un système, administré par le centre des opérations aériennes, selon lequel ces effectifs seraient répartis en deux équipes. Ceci exigerait de créer un autre poste de temporaire pour un assistant aux opérations aériennes (Service mobile) qui aiderait l'assistant aux opérations aériennes en place, ainsi que deux autres postes de temporaire pour des assistants au contrôle des mouvements (Service mobile). Ces postes supplémentaires permettraient d'assurer 16 heures par jour et six jours par semaine l'appui requis pour la gestion des opérations de mouvement aérien de la Mission. Les titulaires seraient chargés de planifier les vols, de donner les consignes et les autorisations de vol ainsi que d'assurer le contrôle en vol et les interventions d'urgence initiales auprès des appareils de la Mission; il leur incomberait également d'administrer la documentation de vol et les documents d'aéronef en rapport avec l'exploitation des appareils de la Mission, en conformité avec les principes relatifs aux transports aériens; il leur appartiendrait de plus d'assurer le contrôle des mouvements aériens, et notamment d'assumer des tâches analogues à celles qu'exécute un agent de voyage (réservation de places et information sur les vols), ainsi que de coordonner et d'aménager d'eux-mêmes les plans pour l'ensemble de la Mission; enfin, ils traiteraient toutes les demandes de mouvement de personnel, coordonneraient les plans de mouvement avec les services de sûreté et de sécurité, prépareraient et transmettraient avant le départ les manifestes passagers concernant tous les passagers de vols opérés pour le compte de la Mission ou de la Force multinationale et assureraient le contrôle en vol.

82. Trois assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 1 agent local) seraient requis pour faire face à l'augmentation prévue des mouvements de cargaisons et de passagers à Bagdad et Erbil.

Tableau 4
Prévisions de dépenses
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Ressources nécessaires pour 2009			Analyse des variations 2008-2009
	Crédits ouverts	Prévisions de dépenses	Écart	Montant total des ressources nécessaires	Montant net des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	Écart
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
I. Militaires et personnel de police							
1. Observateurs militaires	925,0	877,0	48,0	1 727,1	1 679,1	–	802,1
2. Contingents	12 932,2	12 005,6	926,6	12 416,5	11 489,9	–	(515,7)
Total partiel I	13 857,2	12 882,6	974,6	14 143,6	13 169,0	–	286,4
II. Personnel civil							
1. Personnel recruté sur le plan international	55 771,1	60 649,6	(4 878,5)	71 572,9	76 451,4	–	15 801,8
2. Personnel recruté sur le plan national	9 861,1	10 622,4	(761,3)	12 150,9	12 912,2	–	2 289,8
Total partiel II	65 632,2	71 272,0	(5 639,8)	83 723,8	89 363,6	–	18 091,6
III. Dépenses opérationnelles							
1. Consultants et experts	832,9	660,5	172,4	618,5	446,1	–	(214,4)
2. Voyages	2 039,9	3 283,2	(1 244,0)	2 343,3	3 587,3	–	304,0
3. Installations et infrastructures	12 570,9	8 975,0	3 595,9	20 281,2	16 685,3	4 289,3	7 710,3
4. Transports terrestres	15 641,7	16 344,2	(702,5)	2 846,1	3 548,6	1 582,6	(12 795,6)
5. Transports aériens	15 076,6	3 955,9	11 120,7	21 866,9	10 746,2	14,6	6 790,3
6. Transmissions	5 348,8	3 973,3	1 375,5	7 312,9	5 937,4	946,2	1 964,1
7. Informatique	3 804,9	3 337,8	467,1	4 191,2	3 724,1	1 576,9	386,3
8. Services médicaux	776,7	330,3	446,4	756,3	309,9	186,8	(20,4)
9. Matériel spécial	88,4	44,8	43,6	88,4	44,8	43,0	–
10. Fournitures, services et matériel divers	4 638,5	1 775,4	2 863,1	3 588,6	725,5	758,5	(1 049,9)
Total partiel III	60 818,7	42 680,5	18 138,2	63 893,4	45 755,2	9 397,9	3 074,7
Total	140 308,1	126 835,1	13 473,0	161 760,8	148 287,8	9 397,9	21 452,7

IV. Analyse des ressources demandées¹

A. Militaires et personnel de police

(14 143 600 dollars)

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Officiers de liaison	925,0	877,0	48,0	1 727,1	1 679,1	802,1

84. Le montant demandé (1 727 100 dollars) servirait à financer le déploiement de 13 officiers de liaison dans la zone de la Mission : indemnité de subsistance (missions) (683 300 dollars) et indemnité d'habillement (2 600 dollars) aux taux standard habituels; frais de voyage (déploiement) à raison de 2 500 dollars par voyage et de sept voyages (chiffres estimatifs); frais de voyage (rapatriement) à raison de 5 000 dollars par voyage et de six voyages (chiffres estimatifs), soit 47 500 dollars; indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (40 000 dollars); et coût des services d'appui logistique et des systèmes de survie (rations, eau, logement), sur la base des dépenses effectives de la Mission en 2008 à hauteur du taux maximal de 201 dollars par personne et par jour (953 700 dollars).

85. L'augmentation du montant des dépenses prévues pour 2009 s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre d'officiers de liaison, qui passerait de 8 en 2008 à 13 en 2009, afin de permettre l'extension prévue de la Mission à d'autres sites.

86. Les économies projetées pour 2008 sont essentiellement imputables au déploiement tardif d'observateurs militaires au cours du premier semestre de 2008; elles sont partiellement compensées par le déploiement de quatre officiers de liaison supplémentaires devant intervenir en novembre et décembre 2008.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Contingents	12 932,2	12 005,6	926,6	12 416,5	11 489,8	(515,7)

87. Le montant demandé (12 416 500 dollars) couvrirait les remboursements afférents à 298 membres d'unités de garde au taux standard du coût des contingents (2 993 700 dollars) ainsi que le remboursement au taux standard habituel du matériel appartenant aux contingents (6 500 dollars), les frais liés au déploiement, à la relève et au rapatriement de troupes (2 419 200 dollars) au coût moyen de 5 400 dollars à raison de 596 voyages liés à la relève (deux voyages par militaire et par an), les indemnités journalières (103 000 dollars) ainsi que les indemnités de permission (43 800 dollars), les indemnisations en cas de décès ou d'invalidité (88 400 dollars) et le coût des systèmes de survie et des services d'appui logistique (6 761 900 dollars). Il a été appliqué au calcul des prévisions de dépenses un

¹ Le montant des ressources demandées est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

abattement pour délais de déploiement de 26 %, compte tenu des conditions de sécurité. La diminution du montant des prévisions de dépenses s'explique essentiellement par la baisse des frais de voyage, calculés en fonction du nombre effectif de gardes dans la zone de la Mission en 2008.

88. Les économies projetées pour 2008 s'expliquent essentiellement par le non-déploiement de troupes à Bassorah et à Kirkouk, ce qui s'est traduit par des dépenses moindres au titre des services d'appui logistique et des systèmes de survie.

B. Personnel civil

(83 723 800 dollars)

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Personnel recruté sur le plan international	55 771,1	60 649,6	(4 878,5)	71 572,9	76 451,3	15 801,8

89. Le montant demandé (71 572 900 dollars) servirait à financer les traitements (20 036 400 dollars), la prime de risque au taux mensuel établi de 1 300 dollars, l'indemnité spéciale pour l'Iraq au taux mensuel de 1 620 dollars (7 762 600 dollars) et les dépenses communes de personnel (11 872 300 dollars) afférents à un tableau d'effectifs comprenant 461 postes de temporaire recruté sur le plan international, l'indemnité de subsistance (missions) (18 216 800 dollars) et le coût des services d'appui logistique et des systèmes de survie (13 684 800 dollars). Un taux de vacance de postes de 30 % a été appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour 2009. Ce montant couvre également une provision correspondant à trois mois de traitement et dépenses communes de personnel afférents au poste de Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques (83 100 dollars).

90. L'augmentation du montant des dépenses prévues pour 2009 s'explique essentiellement par l'application d'un taux de vacance de postes inférieur à celui retenu pour 2008, sur la base des recrutements effectifs de la Mission en 2008 (30 % en 2009, contre 40 % en 2008).

91. Le dépassement projeté pour 2008 est essentiellement imputable à un taux de vacance de postes effectif de 33 % en 2008, alors que le taux retenu aux fins de l'établissement des prévisions de dépenses était de 40 %.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Personnel recruté sur le plan national	9 861,1	10 622,4	(761,3)	12 150,9	12 912,2	2 289,8

92. Le montant demandé (12 150 900 dollars) servirait à financer les traitements (8 160 700 dollars) et les dépenses communes de personnel afférents à un tableau d'effectifs de 594 postes de temporaire recruté sur le plan national (97 administrateurs et 497 agents locaux), ainsi que la prime de risque (1 446 000 dollars) et les heures supplémentaires estimées (96 100 dollars). Un taux de vacance de postes de 30 % a été appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour 2009. L'augmentation des dépenses prévues s'explique essentiellement par l'application, pour 2009, d'un taux de vacance de postes inférieur à celui retenu pour 2008, sur la base des recrutements effectifs de la Mission en 2008 (30 % en 2009, contre 35 % en 2008).

93. Le dépassement projeté pour 2008 est imputable à un taux de vacance de postes effectif de 33 % en 2008, alors que le taux retenu aux fins de l'établissement des prévisions de dépenses était de 35 %.

C. Dépenses opérationnelles

(63 893 400 dollars)

	Crédits ouverts pour 2008	Prévisions de dépenses pour 2008	Écart	Montant total des ressources nécessaires pour 2009	Montant net des ressources nécessaires pour 2009	Écart 2008-2009
Consultants	832,9	660,5	172,4	618,5	446,1	(214,4)

94. Le montant demandé (618 500 dollars) servirait à financer des services de consultant à l'appui de ce qui suit : a) règlement des litiges concernant la démarcation des limites territoriales internes (271 000 dollars) (4 consultants recrutés sur le plan international à raison de 2 mois chacun et de 8 voyages); b) réconciliation nationale (137 500 dollars) (2 consultants recrutés sur le plan international à raison de 3 mois chacun et de 6 voyages); c) expertise régionale en matière de sécurité, d'énergie et de réfugiés (91 700 dollars). Il couvrirait également les dépenses afférentes à la participation obligatoire de ces consultants au stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, qui se déroule à Amman (38 100 dollars). Le montant demandé a été calculé sur la base d'une rémunération équivalente à celle d'un poste P-5 (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance compris). De plus, ce montant doit couvrir les services de consultants chargés d'assurer la formation du personnel de la Mission, essentiellement pour ce qui est du règlement des conflits, du respect des droits de l'homme et des technologies de l'information (80 200 dollars).

95. La diminution du montant des ressources nécessaires pour 2009 s'explique essentiellement par le fait que la durée totale des contrats de consultance est inférieure à celle de 2008; de plus, on aura davantage recours à la formation en interne, au détriment de la formation par des consultants.

96. Le montant du crédit ouvert pour 2008 ne devrait pas être intégralement engagé, dans la mesure où divers stages de formation qui devaient être dispensés par des consultants seront soit annulés, soit menés par des personnels de la Mission.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Voyages autorisés	2 039,3	3 283,3	(1 244,0)	2 343,3	3 587,3	304,0

97. Le montant demandé (2 343 300 dollars) servirait à financer les frais de voyage des responsables de la Mission en vue de réunions et consultations à New York, en Europe et dans des capitales du Moyen-Orient (511 600 dollars) et ceux des chefs des sections d'appui administratif et technique appelés à participer à des réunions et ateliers de travail sur les achats, les questions financières, les services médicaux, la gestion des ressources humaines, les technologies de l'information et le génie, qui se tiendront à New York, au Caire, à Francfort et en Afrique du Sud (158 400 dollars); il couvrirait également les voyages des représentants du Département des affaires politiques et du Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques se rendant dans la zone de la Mission et dans des capitales d'autres pays aux fins de consultation (184 000 dollars), ainsi que ceux de personnels du Département de la sûreté et de la sécurité qui devront se rendre à Amman pour participer à l'évaluation des risques dans les nouveaux lieux d'affectation (46 400 dollars) et de représentants du Département de l'appui aux missions qui se rendront dans la zone de la Mission pour fournir un soutien logistique en vue de l'extension de la Mission à de nouveaux sites (70 100 dollars). Il est de plus prévu que tous les déplacements dans la zone de la Mission, notamment ceux en rapport avec la planification et l'appui administratif, se feront au moyen d'appareils de la Force multinationale ou de vols commerciaux, et qu'il faudra, à ce titre, rembourser les frais encourus par la Force ainsi que les billets d'avion achetés auprès de compagnies aériennes (905 000 dollars).

98. Le montant demandé couvrirait également toutes les dépenses aux fins de la formation (467 800 dollars), d'une part au titre des voyages hors de la zone de la Mission – à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ou ailleurs – pour des stages concernant tous les aspects administratifs et certaines questions de fond (par exemple, affaires humanitaires ou droits de l'homme) (352 300 dollars), et, de l'autre, au titre des déplacements dans la zone de la Mission liés à la formation en interne (116 100 dollars). L'augmentation du montant des prévisions de dépenses pour 2009 s'explique essentiellement par la hausse du prix des voyages aériens, imputable à celle des carburants, ainsi que par la participation des personnels de la Mission à un plus grand nombre de stages obligatoires : sensibilisation aux questions de sécurité, à l'exploitation et la violence sexuelles ou encore à l'infection par le VIH et au sida.

99. Le dépassement projeté pour 2008 s'explique essentiellement par la hausse du prix des voyages aériens et par le plus grand nombre de personnels envoyés suivre des stages de formation hors de la zone de la Mission.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Installations et infrastructures	12 570,9	8 975,0	3 595,9	20 281,2	16 685,3	7 710,3

100. Le montant demandé (20 281 200 dollars) servirait à financer l'achat d'installations préfabriquées (92 000 dollars), de perceuses et boîtes à outils (124 000 dollars), de 2 conteneurs réfrigérants et de 161 réfrigérateurs (dont 83 remplacements) (131 500 dollars), de 6 groupes électrogènes (621 000 dollars), de 150 appareils de climatisation et d'autres équipements destinés aux locaux d'hébergement (électroménager, literie) (540 200 dollars), 3 réservoirs à carburant ainsi que des pompes et débitmètres (272 600 dollars), du mobilier (218 100 dollars) et des fournitures de bureau (31 photocopieuses et 26 déchiqueteuses) (222 100 dollars), du matériel de sûreté et de sécurité, notamment des caméras de sécurité, appareils à rayon X, détecteurs d'explosifs, vêtements protecteurs et munitions d'instruction (2 427 000 dollars), ainsi que du matériel anti-incendie (425 500 dollars).

101. Les ressources demandées serviraient également à financer la location de locaux à Amman (1 163 400 dollars), des locaux étant fournis à titre gracieux en Iraq et au Koweït, ainsi que les frais de services d'utilité publique comme l'eau (176 400 dollars) et l'électricité (221 700 dollars); elles couvriraient également les services de maintenance du matériel pour satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle (597 400 dollars) et les effectifs voulus pour assurer la sécurité des locaux à usage de bureaux dans tous les sites de la Mission, soit au total 103 gardes, 12 superviseurs et des équipes cynophiles de détection d'explosifs (4 301 800 dollars). Elles couvriraient aussi l'aménagement et la rénovation prévus d'installations en place dans tous les sites de la Mission (routes d'accès, installations en rapport avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et systèmes de protection contre l'incendie) (4 875 000 dollars), ainsi que des services de construction liés aux grands chantiers de remise en état ou de construction d'installations de stockage, d'ateliers et de locaux pour le bien-être du personnel à Erbil, à la construction d'installations de stockage et d'ateliers à Amman, et au réaménagement du site de l'aéroport international de Bagdad et du complexe du Diwan (1 560 000 dollars); il permettrait de plus l'achat de fournitures de papeterie et de bureau (172 600 dollars), de pièces détachées et de fournitures pour les groupes électrogènes (325 000 dollars), de fournitures d'entretien (350 000 dollars), et de fournitures pour la défense des périmètres (225 700 dollars); enfin, il couvrirait les besoins en carburant pour groupe électrogène, à raison de 1 130 000 litres à 0,85 dollar le litre en moyenne, y compris ceux en lubrifiants (1 138 000 dollars), ainsi que l'achat de fournitures sanitaires et d'articles de nettoyage (100 200 dollars).

102. L'augmentation du montant des prévisions de dépenses s'explique essentiellement par l'extension de la Mission en Iraq, la mise en place de services de sécurité supplémentaires à Bassorah, à Kirkouk, à Ramadi, à Erbil et à l'aéroport international de Bagdad, l'aménagement de cet aéroport pour satisfaire la demande croissante en matière de mouvement des personnels des Nations Unies, l'achat de matériel et fournitures, les chantiers de réaménagement à Erbil, ainsi que les travaux liés aux normes minimales de sécurité opérationnelle et à l'installation de systèmes de protection contre l'incendie à Bagdad.

103. Les économies projetées pour 2008 sont essentiellement imputables au report d'activités dans les bureaux régionaux en raison des conditions de sécurité et de la baisse en conséquence des dépenses liées au réaménagement, aux installations de sécurité, à l'entretien, à l'eau et l'électricité et aux loyers.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Transports terrestres	15 641,7	16 344,2	(702,5)	2 846,1	3 548,5	(12 795,6)

104. Le montant demandé (2 846 100 dollars) permettrait d'acquérir 5 véhicules blindés et 1 camion et de remplacer 3 véhicules légers, fret compris (1 506 500 dollars), d'acheter du matériel pour l'atelier de réparation des véhicules (75 900 dollars), ainsi que de louer une grue et un camion récupération (14 400 dollars). Il couvrirait aussi les frais de réparation et d'entretien (211 600 dollars), l'assurance responsabilité civile (251 900 dollars), l'achat de pièces détachées (234 600 dollars) et les besoins en carburants et lubrifiants (551 200 dollars) pour une consommation annuelle totale évaluée à environ 667 000 litres de diesel et d'essence à raison de 0,24 à 0,89 dollar le litre selon le site (en moyenne, 0,79 dollar), et compte tenu de l'application d'un facteur d'indisponibilité de 5 %. La diminution du montant des prévisions de dépenses pour 2009 s'explique par le fait qu'il a fallu acquérir un grand nombre de véhicules blindés en 2008 pour faire face aux conditions de sécurité sur le terrain, de sorte qu'il est prévu d'en acheter beaucoup moins en 2009.

105. Le dépassement projeté pour 2008 s'explique essentiellement par l'augmentation des besoins en pièces détachées et en services d'entretien, en raison de la topographie tourmentée de l'Iraq.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Transports aériens	15 076,6	3 955,9	11 120,7	21 866,9	10 746,2	6 790,3

106. Le montant demandé (21 866 900 dollars) couvrirait l'achat de matériel pour aérodrome (14 600 dollars), les droits de navigation (7 200 dollars), les droits d'atterrissage et le coût de la manutention au sol (211 500 dollars), l'indemnité de subsistance des équipages (69 800 dollars), le coût du carburant pour la flotte d'avions et d'hélicoptères dont on prévoit qu'elle consommera 2 993 300 litres de carburant à 0,58 dollar le litre (1 932 500 dollars) et l'assurance responsabilité civile (25 300 dollars) pour cette flotte.

107. Ce montant couvrirait également les frais annuels d'affrètement et d'exploitation d'un avion (5 150 000 dollars) et les coûts garantis y relatifs (déploiement, peinture) évalués à 1 725 dollars par heure de vol, à raison de 1 600 heures de vol d'un avion Learjet, ainsi que les frais annuels d'affrètement et d'exploitation de deux hélicoptères affrétés et les coûts garantis y relatifs (déploiement, peinture) évalués à 1 325 dollars par heure de vol, à raison de 1 200 heures de vol (14 456 000 dollars).

108. L'augmentation du montant des prévisions de dépenses pour 2009 s'explique par le fait que les dépenses relatives aux hélicoptères portent sur une année entière (contre trois mois en 2008); elle est partiellement compensée par la réduction prévue de la flotte d'avions, qui passera à un seul appareil, contre deux en 2008.

109. L'économie projetée pour 2008 s'explique par le fait que les hélicoptères n'ont pas été livrés alors que l'on avait prévu des dépenses à ce titre pour trois mois d'exploitation, ainsi que par le déploiement tardif d'avions dans la zone de la Mission, alors que les prévisions de dépenses y relatives portaient sur 12 mois.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Transmissions	5 348,8	3 973,3	1 375,5	7 312,9	5 937,4	1 964,1

110. Le montant demandé (7 312 900 dollars) servirait à remplacer quelque 290 éléments de matériel, dont la valeur de remplacement est estimée à environ 480 000 dollars, ainsi qu'à acheter du matériel de transmissions supplémentaire, une large place étant faite à l'exploitation accrue de technologies d'encodage et de matériel codé (radios à fréquences très hautes et ultra-hautes, stations de base, microstations terriennes (VSAT), matériel à ondes décamétriques, et matériel de téléphonie, notamment de téléphonie mobile par satellite) (1 696 400 dollars). Il couvrirait de plus les services commerciaux de télécommunications, les frais de télécopie et de connexion à l'Internet par ligne numérique à paire asymétrique (ADSL), le coût des communications satellite pour la téléphonie mobile et les frais de connectivité Internet (3 043 600 dollars), les services d'appui aux communications concernant l'infrastructure VSAT et le réseau étendu (147 600 dollars), ainsi que les pièces détachées et consommables pour matériel de communication (7 % de l'inventaire transmissions total prévu pour 2009) (965 800 dollars).

111. Ce montant couvrirait de plus le matériel destiné à l'information, notamment du matériel de production d'émissions radio et du matériel vidéo (526 100 dollars), les services d'information (production d'affiches, de magazines bilingues, de dossiers d'information trilingues destinés aux adultes et aux enfants, de dépliants et d'émissions de télévision) (330 000 dollars); il financerait aussi la production d'émissions radio, y compris la formation de journalistes et la planification, la production, le montage et la diffusion de journaux radiodiffusés quotidiens (250 000 dollars), la production promotionnelle (45 000 dollars), des activités de sensibilisation visant à favoriser la réconciliation nationale, le respect des droits de l'homme et l'état de droit ainsi que la responsabilité morale qu'ont les médias irakiens, en Iraq, d'œuvrer à l'avènement d'une société libre et pluraliste (300 000 dollars), et, enfin, des fournitures et consommables pour l'information (8 400 dollars). L'augmentation du montant des prévisions de dépenses pour 2009 s'explique essentiellement par la hausse des prix des transmissions commerciales et par l'achat prévu de matériel d'information; elle est partiellement compensée par l'achat d'un nombre moindre d'éléments de matériel à fréquences très hautes et ultra-hautes, la plus grande part ayant été acquise en 2008.

112. Les économies projetées pour 2008 s'expliquent par la non-réalisation d'opérations d'achat en raison des retards enregistrés dans la mise en place du bureau de Kirkouk et de la fermeture du bureau de Bassorah pour raisons de sécurité.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Informatique	3 804,9	3 337,8	467,1	4 191,2	3 724,1	386,3

113. Le montant demandé (4 191 200 dollars) devrait permettre de remplacer 70 ordinateurs de bureau et 20 ordinateurs portables, ainsi que d'acheter 15 imprimantes (dont 5 remplacements), 26 serveurs (dont 21 remplacements), 6 racks pour serveur et du matériel de réseau, y compris des interrupteurs, du matériel d'accès sans fil, des blocs d'alimentation non interruptible et du matériel spécialisé aux fins de la sécurité (5 ordinateurs haut de gamme pour systèmes d'information géographique, disques durs externes codés, 2 grands traceurs) (1 383 700 dollars); il couvrirait aussi la mise à jour de logiciels et l'achat de nouveaux logiciels de gestion du réseau, de vidéoconférence et de récupération des données (541 000 dollars), ainsi que de logiciels de sécurité spécialisés (262 500 dollars); il couvrirait de plus l'appui informatique et le stockage des données centralisés (557 500 dollars) ainsi que la mise à niveau du logiciel intégré de sécurité de l'information (200 000 dollars), la part de la Mission dans le coût des licences et des honoraires liés aux logiciels (286 400 dollars) et l'achat de pièces détachées et consommables informatiques (7 % de l'inventaire transmissions) (960 100 dollars). L'augmentation du montant des prévisions de dépenses s'explique essentiellement par un accroissement des besoins en pièces détachées et par la nécessité d'acheter de nouveaux logiciels de sécurité spécialisés; elle est en partie compensée par le fait qu'il sera procédé à des achats en nombre inférieur.

114. Les économies projetées pour 2008 s'expliquent par la non-réalisation d'opérations d'achat en raison des retards enregistrés dans la mise sur pied du bureau de Kirkouk et de la fermeture du bureau de Bassorah pour raisons de sécurité.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Frais médicaux	776,7	330,3	446,4	756,3	309,9	(20,4)

115. Le montant demandé (756 300 dollars) servirait à financer l'achat de matériel médical divers (155 800 dollars), la fourniture de services médicaux dans le cadre de l'accord conclu avec la Force multinationale en Iraq (335 500 dollars), l'achat de médicaments, de consommables et de trousseaux de premiers secours (261 700 dollars) et le remboursement au taux standard du matériel appartenant aux contingents (3 300 dollars). La diminution des dépenses prévues par rapport à celles de 2008 s'explique essentiellement par le fait que les stocks de médicaments et de fournitures médicales sont suffisants; elle est en partie contrebalancée par la nécessité de doter le site d'Erbil d'installations conformes aux normes des Nations Unies et d'acheter les matériels et fournitures requis pour les ambulances.

116. Les économies projetées pour 2008 sont essentiellement imputables à des besoins moindres que prévu au titre des évacuations sanitaires et des fournitures

médicales; elles sont partiellement compensées par des besoins supérieurs en matériel médical.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Matériel spécial	88,4	44,8	43,6	88,4	44,8	–

117. Le montant demandé (88 400 dollars) servirait à financer l'achat de matériel d'observation dont 41 jumelles et dispositifs de vision nocturne (dont 18 remplacements) (86 600 dollars) ainsi que les dépenses afférentes au soutien autonome pour ce qui est du matériel d'observation des unités de garde (1 800 dollars). Le nombre des remplacements pour 2008 sera inférieur à ce qui était prévu, ce qui explique les économies projetées à cette rubrique.

	<i>Crédits ouverts pour 2008</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2009</i>	<i>Écart 2008-2009</i>
Services, fournitures et matériel divers	4 638,5	1 775,4	2 863,1	3 588,6	725,5	(1 049,9)

118. Le montant demandé (3 558 600 dollars) servirait à financer l'achat d'équipements de conditionnement physique, de matériel d'emballage, d'appareils photo, de téléviseurs et de magnétoscopes (586 900 dollars); il couvrirait aussi les frais de détente et de loisirs des unités de garde (16 100 dollars), l'abonnement à divers journaux et magazines (127 200 dollars), le coût des cartes opérationnelles (2 800 dollars), la production de cartes de visite, de certificats officiels, de brochures et d'invitations (6 000 dollars), et l'achat d'uniformes pour le personnel de sécurité et les unités de garde (194 200 dollars) ainsi que de vêtements protecteurs (131 800 dollars).

119. Ce montant permettrait aussi de financer les honoraires, fournitures et services afférents aux stages organisés à Amman pour sensibiliser les membres du personnel aux questions de sécurité (400 000 dollars), ainsi que la formation spécialisée en matière de sécurité (protection rapprochée, conduite de véhicules blindés, gestion du stress traumatique, maniement des armes et évacuation sanitaire primaire) (268 800 dollars) et les honoraires de la formation technique et administrative aux technologies de l'information (444 500 dollars); elle servirait aussi à couvrir les dépenses de représentation (14 000 dollars), l'assurance IARD (99 900 dollars), les frais bancaires (60 500 dollars), les frais divers (9 800 dollars) et des services divers (nettoyage, ramassage des ordures et courrier) (750 100 dollars).

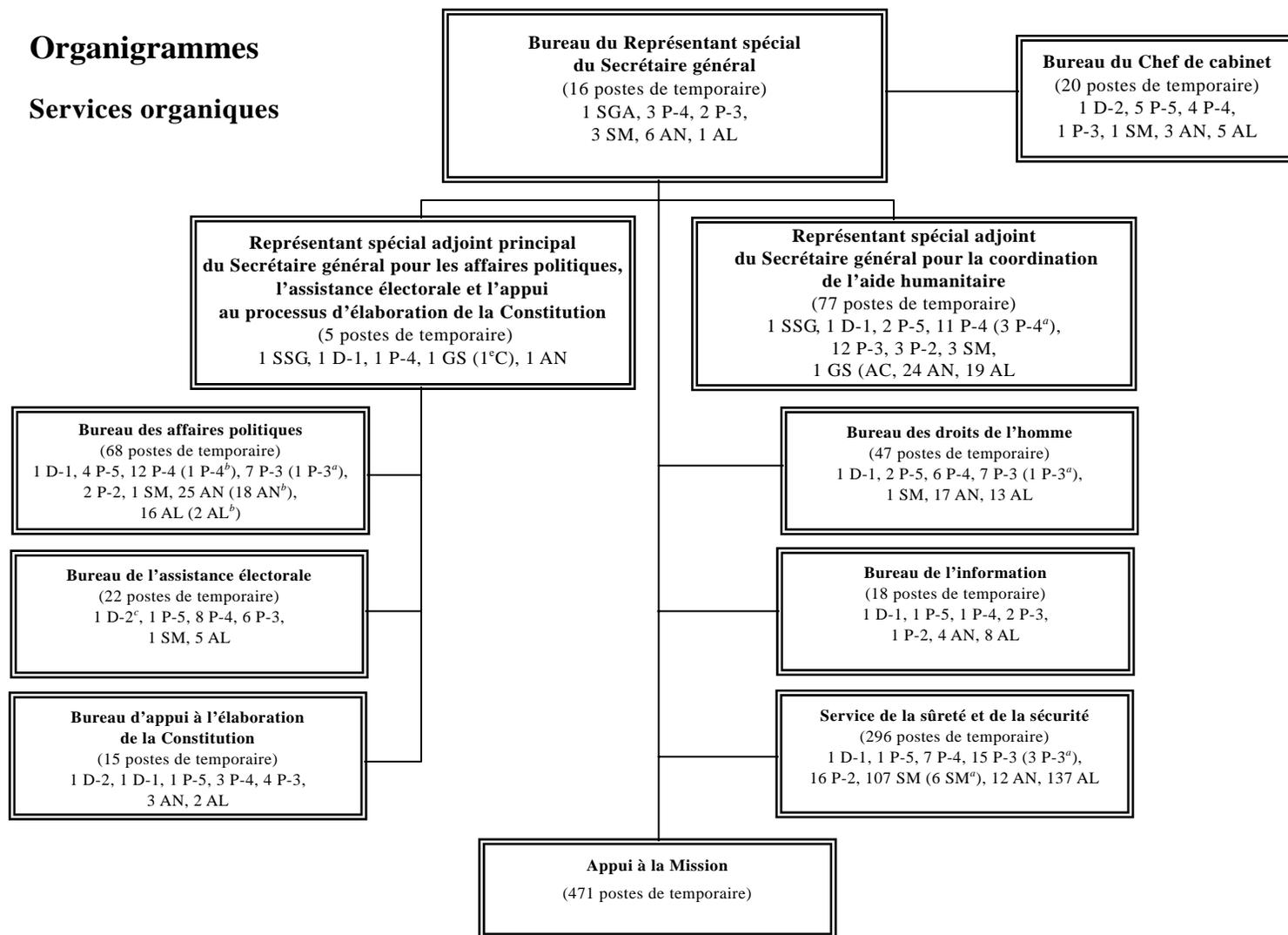
120. Le montant demandé servirait également à couvrir les dépenses prévues au titre du fret, du dédouanement et des assurances afférents au déploiement de matériel vers la zone de la Mission et à l'intérieur de cette zone (476 000 dollars). La diminution des dépenses prévues par rapport à celles de 2008 s'explique essentiellement par le fait qu'il n'y aura pas besoin de recourir à des conteneurs pour le fret; elle est partiellement contrebalancée par une augmentation au titre de l'achat d'équipements de conditionnement physique des personnels, ainsi que du

matériel d'emballage nécessaire pour déployer les matériels et fournitures dans tous les lieux d'affectation.

121. Les économies projetées pour 2008 s'expliquent par les retards enregistrés dans la mise sur pied du bureau de Kirkouk, la fermeture du bureau de Bassorah et le report du regroupement du bureau du Koweït avec celui d'Amman.

Organigrammes

A. Services organiques



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GS (1^cC) = agent des services généraux (1^{re} classe); GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

- ^a Création.
^b Redéploiement.
^c Reclassement.

B. Services administratifs

